



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport de jury**

**Concours : CAPET externe, CAFEP-CAPET et 3<sup>ème</sup> concours du CAPET**

**Section : économie et gestion**

**Option : communication, organisation et gestion des ressources humaines**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par :

Eric CAYOL, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DU CONCOURS.....</b>	<b>1</b>
<b>A. Dates principales.....</b>	<b>1</b>
<b>B. Données statistiques.....</b>	<b>1</b>
<b>RÉGLEMENTATION.....</b>	<b>2</b>
<b>ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP.....</b>	<b>2</b>
<b>OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2024.....</b>	<b>3</b>
<b>A. Épreuves d'admissibilité.....</b>	<b>4</b>
1. Composition de l'épreuve disciplinaire.....	4
2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée.....	4
<b>B. Épreuves d'admission.....</b>	<b>4</b>
1. Épreuve de leçon.....	4
2. Épreuve d'entretien.....	5
<b>C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion.....</b>	<b>5</b>
1. Droit.....	5
2. Économie.....	6
3. Management.....	6
<b>RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>A. Composition de l'épreuve disciplinaire.....</b>	<b>7</b>
1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS.....	7
2. Éléments de correction.....	9
3. Observations et conseils aux candidats.....	12
4. Repères bibliographiques.....	14
<b>B. Épreuve disciplinaire appliquée.....</b>	<b>16</b>
1. Résultats.....	16
2. Présentation du sujet.....	16
3. Remarques générales, observations et conseils aux candidats.....	17
4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines.....	21
<b>RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....</b>	<b>22</b>
<b>A. Épreuve de leçon.....</b>	<b>22</b>
1. Résultats.....	22
2. Présentation de l'épreuve.....	22
3. Observations et conseils aux candidats.....	23
4. Exemples de sujets proposés.....	29
<b>B. Épreuve d'entretien.....</b>	<b>40</b>
1. Résultats.....	40
2. Observations et conseils aux candidats.....	41
3. Exemples de sujet proposés.....	46

## PRÉSENTATION DU CONCOURS

### A. Dates principales

Épreuves d'admissibilité :	du 11 mars au 12 mars 2024
Correction des épreuves d'admissibilité :	du 28 mars au 09 avril 2024
Publication des résultats d'admissibilité :	10 avril 2024
Épreuves d'admission :	du 24 juin au 28 juin 2024
Publication des résultats :	28 juin 2024

### B. Données statistiques

CAPET externe économie et gestion – CAFEP-CAPET économie et gestion - Troisième concours économie et gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

2024	CAPET	CAFEP	3ème concours
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>87</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
Candidats inscrits	717	184	304
Candidats présents	238	73	57
<i>Taux de présence</i>	33.19%	39.67%	18.75%
<b>Candidats admissibles</b>	<b>128</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
Total du premier candidat admissible /20	17.25	16.50	18.00
Total du dernier candidat admissible /20	7.5	10.00	8.50
<b>Candidats admis</b>	<b>85</b>	<b>8</b>	<b>6 (+2)</b>
Total du premier candidat admis /20	18.33	16.63	16.83
Total du dernier candidat admis /20	9	13.17	12.63
Total du dernier inscrit sur liste complémentaire /20	X	X	11.50

#### CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>79</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>87</b>
Candidats inscrits	1172	938	897	672	738	717
Candidats présents	391	368	364	236	261	238
<i>Taux de présence</i>	33.36%	39.23%	40.58%	35.12%	35.37%	33.19%
<b>Candidats admissibles</b>	<b>180</b>	<b>137</b>	<b>146</b>	<b>151</b>	<b>134</b>	<b>128</b>
Total du premier candidat admissible /20	15.25	15.25	17	16	16.5	17.25
Total du dernier candidat admissible /20	8	9.5	9.25	7	8	7.5
<b>Candidats admis</b>	<b>79 (+0)</b>	<b>86 (+0)</b>	<b>87 (+0)</b>	<b>92 (+0)</b>	<b>87</b>	<b>85</b>
Total du premier candidat admis /20	17.66	18.41	18.33	18.33	16.33	18.33
Total du dernier candidat admis /20	10.41	10.25	9.58	9.58	9	9
Total du dernier inscrit sur liste complémentaire (/20)					X	X

## RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours pour la session 2024

Nous rappelons aux candidats qu'ils trouveront dans le B.O. les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les candidats peuvent prendre connaissance des modalités de concours à l'adresse suivante : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-seconddegre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et gestion, la consultation régulière des sites web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/ecogest>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national : <http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

## ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP

### Section économie et gestion

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Épreuves d'admissibilité</i>		
1. Épreuve disciplinaire	5 h	2
2. Épreuve disciplinaire appliquée	5 h	2
<i>Épreuves d'admission</i>		
1. Épreuve de leçon Concevoir et animer une séance pédagogique Situation fournie par le jury : préparation 3h Exposé : 20 mn Entretien 40 mn	1 h	5
2. Épreuve d'entretien Motivation et aptitude du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Pas de temps de préparation Présentation personnelle : 5mn de présentation + 10 mn d'échange 1 mise en situation d'enseignement 10 mn 1 mise en situation de vies scolaire 10 mn	35 mn	3

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2024

Les concours du CAPET et du CAFEP externe, ainsi que le troisième concours, dans l'option communication, organisation et gestion des ressources humaines visent à recruter des personnels qui témoignent d'une expertise scientifique et didactique dans le champ de la communication, de l'organisation et de la gestion des ressources humaines, dans la série STMG, ainsi que dans les BTS tertiaires relevant de cette spécialité.

Le présent rapport de jury a été élaboré par les membres du jury, dans le souci de rendre compte du déroulement de la session mais aussi d'apporter des conseils aux candidates et candidats qui se préparent pour la session 2025. Je les invite à en prendre connaissance pour se préparer de manière optimale. Certains ne semblent pas avoir eu connaissance des préconisations formulées dans le précédent rapport de jury.

La session 2024 est la troisième à mettre en œuvre la nouvelle maquette des concours de recrutement, ainsi que les nouvelles conditions de diplôme applicables.

S'agissant des flux, malgré une légère augmentation en 2023, on observe une tendance à la baisse des candidats inscrits et présents au concours pour le CAPET externe, en partie compensée par la mise en place du CAFEP, et du troisième concours, qui accueillent un nombre légèrement croissant de candidats.

Les besoins sont en effet importants, compte tenu de l'augmentation régulière des effectifs d'élèves scolarisés en voie technologique et en section de techniciens supérieurs de la spécialité considérée.

Pour autant, compte tenu de la diminution du vivier, et de l'insuffisante préparation de bon nombre de personnes candidates, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes proposés au CAPET à la session 2024. En effet seuls 85 postes ont pu être pourvus sur les 87 postes proposés. Néanmoins, il a été possible d'inscrire des candidats sur liste complémentaire sur le troisième concours, pour lesquels le niveau des personnes candidates était globalement meilleur. J'invite donc les personnes candidates à la session 2025 à prendre connaissance du présent rapport de jury avec attention, en particulier à être attentives aux constats suivants, en vue d'optimiser leurs chances de réussite au concours :

Pour l'ensemble des épreuves, il est essentiel que la préparation soit plus approfondie. Les résultats de l'épreuve disciplinaire mettent en évidence l'absence de maîtrise par bon nombre de candidates et candidats des concepts de base qui relèvent de l'économie, du droit et du management, alors qu'ils devront enseigner ces disciplines. Bon nombre de copies étaient du niveau d'un étudiant moyen, voire fragile de BTS, alors que le niveau attendu en termes de maîtrise de ces disciplines est celui du master 2. Le constat est identique pour l'épreuve disciplinaire appliquée, ainsi que pour la leçon. Les candidats appliquent des matrices prédéfinies, étudiées en amont, et souvent décontextualisées, sans prendre le temps de s'appropriier les concepts et techniques propres aux disciplines évaluées. Le concours doit permettre de faire la démonstration de la maîtrise des disciplines supports du concours, afin d'être en capacité d'appréhender au mieux la dimension didactique, liée aux savoirs disciplinaires, et la dimension pédagogique liée à la mise en œuvre de la transmission des savoirs au sein d'une classe. Cela devrait se traduire par un repérage plus marqué des d'obstacles présents dans les savoirs eux-mêmes, afin d'aider l'élève à les surmonter grâce à une stratégie didactique adaptée au public d'apprenants dont ils ont la charge.

Enfin, l'observation du déroulement des épreuves orales me conduit à rappeler à un certain nombre de personnes candidates que la préparation d'un concours de recrutement nécessite d'avoir la posture appropriée. Il leur appartient donc de se conformer aux règles de l'organisation qui les accueille et non l'inverse. Être professeur c'est en effet s'inscrire dans un collectif au service de la réussite des élèves.

Ainsi cette année le jury a observé un certain relâchement chez bon nombre de candidats qui se présentaient de manière décontractée face aux membres des commissions d'interrogations, avec un langage familier et des difficultés à questionner leurs pratiques. J'invite donc toutes les personnes candidates à adopter le comportement attendu dans le cadre d'une situation de recrutement.

Les membres du jury et les appariteurs ont été attentifs, comme à l'accoutumée, à maintenir un environnement serein et bienveillant afin d'offrir aux candidates et aux candidats de bonnes conditions de préparation et de soutenance de leur épreuve d'admission. J'en profite pour remercier la direction et les personnels du lycée Emile Zola, qui met à disposition les équipements et les salles nécessaires pour organiser les différentes phases de ce concours dans les meilleures conditions.

## A. Épreuves d'admissibilité

### 1. Composition de l'épreuve disciplinaire

Durée : cinq heures ; coefficient 2

L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, exige des candidats un niveau correct de maîtrise des trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat aurait peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

Les compétences suivantes sont évaluées au travers de cette épreuve :

- Maîtrise des savoirs disciplinaires, notamment du lexique du champ scientifique ;
- Capacité à analyser (rôle des documents) ;
- Capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée ;
- Capacité à argumenter ;
- Capacité à structurer son propos ;
- Maîtrise de l'expression écrite.

### 2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

## B. Épreuves d'admission

### 1. Épreuve de leçon

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle

explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## 2. Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## C. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion

Le programme a été actualisé le 5 mai 2023 pour la session 2024. Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

### Programme commun à toutes les options

#### 1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- les statuts juridiques des organisations marchandes et non marchandes ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;

- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

## 2. Économie

A - Thèmes des programmes d'économie du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

## 3. Management

A - Thèmes des programmes de management de la classe de première du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les structures et les modes de coordination ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

### **Programmes spécifiques à chacune des options**

#### **Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

A - Les thèmes du programme des enseignements de spécialité « sciences de gestion et numérique » en classe de première, « management, sciences de gestion et numérique » en classe de terminale - enseignement commun et enseignement spécifique de ressources humaines et communication - du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés aux blocs professionnels relatifs à la communication, à l'organisation, à la gestion du personnel et des ressources humaines des référentiels des BTS « Support à l'action managériale » et « Gestion de la PME », traités au niveau master.

# RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capet-de-la-1365>

## A. Composition de l'épreuve disciplinaire

### 1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS

#### ➤ Pour le CAPET/CAFEP EXTERNE :

**309 copies** ont été corrigées.

Moyenne générale : 7,64/20

Note la plus haute : 17,5/20

Note la plus basse : 01/20



Par rapport à la session 2023, la moyenne est très légèrement en baisse (7,64 contre 8,01).

On peut par ailleurs remarquer que :

- 65 candidats, soit 21 % du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 (contre 18 % en 2023, ce qui démontre une hausse du nombre de copies d'un niveau jugé très insuffisant, confirmant ainsi la tendance observée en 2023 par rapport à 2022).
- 115 candidats, soit 37 %, ont obtenu une note très faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 (contre 27% en 2022).

Ainsi, 59% des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est très proche de la session précédente. Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est insuffisante au regard des exigences de cette épreuve.

Concernant les copies jugées passables ou satisfaisantes :

- 17,5 % obtiennent une note comprise entre 8 et 10 ;
- 9 % entre 10 et 12 ;
- 14,5 % > à 12.

Au final, seuls 23,5 % des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20.

### ➤ POUR LE TROISIÈME CONCOURS :

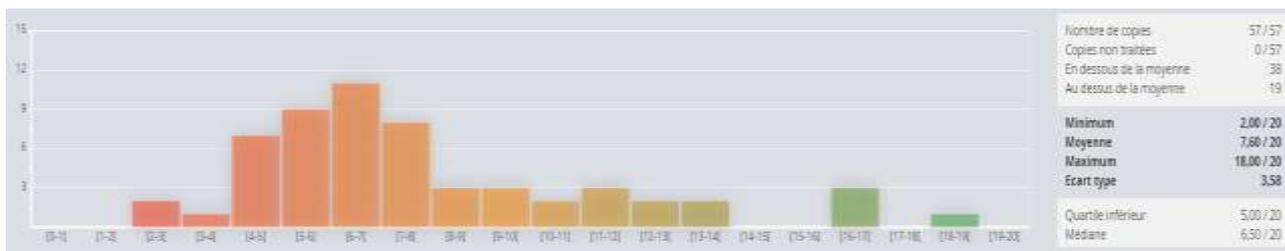
Remarque importante : les candidats qui présentent le troisième concours n'ont qu'une seule épreuve d'admissibilité, à savoir l'épreuve disciplinaire ici présentée. Cette épreuve est donc déterminante pour ces candidats.

**57 copies** ont été corrigées.

Moyenne générale : 7,60/20

Note la plus haute : 18/20

Note la plus basse : 02/20



On peut remarquer que :

- 10 candidats, soit presque 17,5% du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 ;
- 22 candidats, soit 38,6 % du total, ont obtenu une note très faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20.

Ainsi, 66,5 % des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est supérieur aux résultats du concours externe (59 %). Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est là aussi insuffisante au regard des exigences de cette épreuve d'admissibilité.

Concernant les copies jugées passables ou satisfaisantes :

- 10,5 % obtiennent une note comprise entre 8 et 10 ;
- 9 % entre 10 et 12 ;
- 14 %  $\geq$  à 12.

On observe que seuls 23 % des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20.

Les résultats sont donc sensiblement les mêmes que ceux du concours externe, exception faite du pourcentage plus élevé de copies inférieures à 8.

## 2. Éléments de correction

### 2.1. DROIT

**Première question : Présenter les principaux critères qui président au choix de la forme juridique d'une société commerciale**

**Compétences évaluées** : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Cette question de droit exigeait des candidats de mobiliser leurs connaissances sur les critères de choix d'une forme juridique et ce uniquement concernant les sociétés commerciales. Il ne s'agissait donc pas d'aborder l'entreprise individuelle.

En premier lieu, les définitions de la société commerciale et de la notion de forme juridique, puis une distinction des trois grands types de formes juridiques possibles pour les sociétés commerciales étaient attendues. Dans un second temps, il s'agissait de citer et d'explicitier brièvement les principaux critères de choix.

*Cette première question a fait l'objet de nombreux hors sujet de la part des candidats avec une récitation incluant l'entreprise individuelle. Les critères étaient parfois simplement cités et la typologie très rare. Les bonnes copies ont su évoquer et détailler de nombreux critères de choix en allant au-delà des simples critères centraux.*

**Seconde question : Evaluer, à l'aide d'un raisonnement juridique en prenant appui sur l'annexe D1, la pertinence de la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire contre M.Z.**

- donner une solution juridique à un cas pratique.
- comprendre une décision de justice et l'exploiter pour mener un raisonnement juridique.

**Compétences évaluées** : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à exploiter un document à caractère juridique, capacité à identifier un problème juridique, capacité à mobiliser le raisonnement et les méthodologies juridiques, expression écrite.

Cette seconde question de droit devait permettre aux candidats :

- d'une part, de démontrer leur maîtrise des concepts juridiques;
- et d'autre part, de mettre en œuvre leur capacité à exploiter une documentation juridique en utilisant le sens de cette décision, pour proposer une solution argumentée au cas pratique proposé.

*Les candidats ont démontré une compréhension satisfaisante de la décision mais une fragilité dans la maîtrise de l'argumentation juridique. Globalement, les réponses ont ici été bien structurées.*

### 2.2. ECONOMIE

**Première question : Exposer les enjeux de la politique sociale**

**Compétences évaluées** : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La première question d'économie proposait aux candidats de traiter de la notion de politique sociale, une thématique classique et actuelle de macroéconomie. Une définition de cette notion ET de ses objectifs (redistribution et protection des catégories vulnérables) était d'abord attendue. Il était ensuite essentiel d'expliquer les enjeux (réduction des inégalités, justice sociale, couverture de risques sociaux, redistribution, croissance économique) mais également d'interroger ses limites et contraintes (impacts sur les finances publiques, problèmes de financement et de soutenabilité, coût du travail, acceptabilité sociale ...), voire de se questionner sur l'efficacité ou l'efficience de ces politiques.

Des références théoriques pour étayer l'argumentation étaient également attendues (Keynes, Musgrave, Beveridge, Sen...).

*Cette première question d'économie a été traitée de manière superficielle. Les termes du sujet ont été mal, voire pas du tout, définis. La notion de politique sociale a été souvent mal cernée, ce qui a conduit de nombreuses fois à des développements hors sujet avec un catalogue de politiques budgétaires. Une structure argumentative cohérente et convaincante a également fait défaut pour un nombre non négligeable de candidats. Il est rappelé ici qu'il n'est pas attendu de réciter un cours mais bien d'exposer une réflexion s'articulant autour d'une problématique économique.*

**Seconde question : À partir du document suivant (annexes E1) et de vos connaissances :**

**A. Rappeler les notions de PIB et de dépenses de consommation finale. Montrer l'interdépendance de ces deux agrégats ;**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à construire des raisonnements en s'appuyant sur une maîtrise des concepts et des mécanismes économiques, expression écrite.

Les candidats étaient amenés à mobiliser leurs connaissances pour définir des notions de base (PIB et dépenses de consommation finale) et à mobiliser les mécanismes économiques pour montrer comment la consommation finale alimente la croissance économique car elle génère de la demande pour les entreprises et donc de la création de richesse.

*Les candidats ont souvent une maîtrise approximative des notions à étudier et l'interdépendance des deux agrégats a été peu montrée souvent par méconnaissance de ce que représente la consommation finale.*

**B. Analyser les données relatives à la période 2019-2022**

**Compétences évaluées :** maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à construire des raisonnements en s'appuyant sur une maîtrise des concepts et des mécanismes économiques, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Les candidats devaient constater la chute du PIB sur la période et l'expliquer par le contexte particulier de la crise sanitaire de la COVID. Puis, ils devaient expliquer l'impact de ce contexte sur l'activité économique en mettant en avant les mécanismes économiques en jeu : impacts sur les agents économiques, la consommation, l'investissement et le commerce extérieur par exemple.

Les candidats pouvaient également relever l'autre année de récession, 2009, et comparer les deux crises (l'une endogène, l'autre exogène).

*Les candidats ont globalement réalisé le constat et fait le lien avec la crise sanitaire. Cependant, peu de candidats ont ensuite expliqué par des mécanismes économiques comment la crise avait impacté la croissance. Par ailleurs, les candidats prennent insuffisamment appui sur des concepts économiques qu'ils prennent soin de définir au préalable.*

## 2.3. MANAGEMENT

### L'entreprise peut-elle toujours prendre en compte le risque ?

**Compétences évaluées** : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La question de management amenait les candidats à interroger les notions de risque, de possibilité, de capacité à, de permanence. Celles-ci doivent être définies rigoureusement avant de problématiser le sujet. Ainsi, comme le suggère le sujet, une entreprise n'est peut-être pas toujours capable d'identifier toutes sortes de risques et il n'est pas forcément souhaitable qu'elle gère tous les risques.

Les candidats pouvaient proposer un développement en suivant le plan indicatif suivant :

Une introduction avec une accroche, des éléments de définition des termes-clés du sujet, une problématisation et une annonce de plan.

Exemple de plan détaillé et attendus de contenu :

#### **I. La prise en compte du risque, un enjeu stratégique pour les entreprises**

##### **A. L'environnement contraint l'entreprise à la prise en compte du risque**

L'entreprise est confrontée à une multiplication des risques et de leur origine (environnement instable, complexe ; entreprises en réseau (dilution des frontières des entreprises), délocalisation, développement des NTIC avec multiplication des actions de piratage, cyber-risques...). Elle doit les identifier (veille informationnelle) mais se trouve confrontée notamment à la pression des parties prenantes pour un risque zéro et la chronocompétitivité qui, en nécessitant d'aller vite, rend l'évaluation plus difficile.

##### **B. Mais ce dernier reste difficile à gérer**

###### **1- Difficulté à les identifier :**

De par la rationalité limitée des individus, les entreprises rencontrent des difficultés à identifier l'ensemble des risques. Les biais cognitifs en raison de la simplification du problème qu'ils impliquent peuvent faire tendre à le considérer ensuite comme négligeable.

###### **2- Tous les risques ne sont pas à éviter :**

La prise de risque est source d'innovation (Schumpeter, Drucker), l'agilité réclame l'innovation et donc la prise de risque ; les risques peuvent donc être source de création de valeur.

Risque de fréquence (probabilité)/risque de gravité/criticité (et notion de cygne noir).

#### **II. Une gestion des risques qui gagne en efficacité**

##### **A. Le cadre et les démarches de la gestion du risque**

###### **1 - Le cadre et les acteurs :**

La gestion du risque dispose d'un cadre de référence à l'échelle européenne : FERMA (Fédération of European Risk Management Associations). Les normes **ISO (International Organisation for Standardisation) avec norme ISO 31 000 Management du risque posent des principes, un cadre et des lignes directrices pour gérer toute forme de risque.**

En matière comptable et financière, le Cadre international du contrôle interne : COSO (*Committee of Sponsoring Organisation*) constitue un référentiel de contrôle interne qui a été rendu obligatoire aux Etats-Unis en 2002 après l'affaire Enron. Il vise à limiter les fraudes dans les rapports financiers des entreprises. Il définit cinq composants constitutifs du contrôle interne : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, l'information et la communication, les activités de contrôle et enfin le pilotage du contrôle.

Ces cadres incitent les entreprises à prendre en compte les risques.

2- La démarche de management des risques est un processus qui permet d'identifier, d'apprécier puis de maîtriser les risques.

Les démarches de management des risques incitent à une approche systémique, c'est-à-dire à développer ces processus dans toute l'organisation. La norme ISO 31 000 propose une démarche : établissement du contexte (communication et concertation) puis appréciation du risque (identification, analyse, évaluation), traitement du risque, surveillance et réévaluation. Cette boucle itérative incluant la veille favorise une organisation résiliente.

### **B. De nouveaux outils et de nouvelles pratiques pour une meilleure gestion des risques**

L'entreprise progresse dans sa gestion du risque : tableau de bord des risques, cartographie des risques.  
-Apport de l'IA, des DATA.

Des illustrations avec des **exemples de pratiques managériales** étaient attendues ainsi que des références théoriques pertinentes : Simon, Knight, Schumpeter ...

*Les candidats n'ont globalement pas traité le sujet. Ils n'ont pas questionné la capacité de l'entreprise à gérer les risques ni le fait que ce soit (ou pas) systématiquement souhaitable. Très souvent les termes du sujet ne sont pas définis, les notions-clés non maîtrisées et le sujet est simplement recopié en guise de problématique. Par ailleurs, les arguments ne reposent pas assez sur les concepts du management et ne sont pas toujours illustrés par des exemples de pratiques managériales, ce qui rend certains développements superficiels.*

## **3. Observations et conseils aux candidats**

**Pour les trois disciplines, en termes de forme :**

En très grande majorité, les candidats ont traité l'ensemble des questions.

Nous constatons un nombre non négligeable de copies présentent des fautes d'orthographe (fautes d'accord, de conjugaison...) et de syntaxe. Le registre de langue est parfois trop familier. L'expression écrite est ainsi défailante pour bon nombre de candidats.

Les copies sont globalement bien présentées, propres et structurées.

Nous conseillons aux candidats de :

- Garder du temps pour relire la copie et corriger les fautes.
- Privilégier les phrases courtes.
- Structurer les développements en parties et sous-parties.

### **3.1. DROIT ET ECONOMIE**

**En droit :** Peu de critères bien expliqués et des hors sujet, ce qui interroge sur la maîtrise de ces derniers.

Une compréhension de la décision souvent correcte mais une fragilité dans la maîtrise de la méthodologie et de l'argumentation juridique.

Nous conseillons aux candidats :

- de consacrer plus de temps à cerner le sujet pour bien en comprendre les enjeux, les attentes (identification et définition des mots-clés),

- de maîtriser les fondamentaux et le vocabulaire juridique,
- de maîtriser les méthodologies juridiques exigées d'un élève de STMG ou d'un étudiant de BTS,
- d'approfondir les concepts,
- d'actualiser ses connaissances par une veille juridique.

**En économie** : Les termes du sujet sont rarement définis (Q1 et Q2), la notion de politique sociale encore moins, cela conduit à un développement parfois hors sujet.

L'argumentation est souvent fragile car elle ne s'appuie que rarement sur des concepts, mécanismes et auteurs emblématiques de la discipline.

L'analyse des documents quantitatifs est mieux réussie mais très souvent limitée à de simples constats. Nous conseillons aux candidats de

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- définir les mots-clés du sujet et ce pour chaque question,
- définir chaque concept utilisé en s'appuyant sur références théoriques,
- maîtriser les mécanismes économiques,
- veiller à construire une réponse qui soit une argumentation permettant de répondre à la problématique,
- exploiter des données, ce qui suppose également de réaliser une analyse des constats.

### 3.2. MANAGEMENT

---

Si l'enjeu du sujet est en général bien perçu, l'analyse manque de rigueur et d'approfondissement. Les termes du sujet ne sont que très rarement définis. Le traitement des candidats se révèle par conséquent superficiel en raison d'un manque de références théoriques et empiriques. Très peu de candidats utilisent des exemples tirés de la pratique.

Les candidats manquent le plus souvent de prise de hauteur dans leur réflexion et n'exploitent pas tous les aspects du sujet. Certains candidats, au lieu de s'appuyer sur des concepts et/ou des pratiques de management, se contentent d'exprimer des lieux communs et des exemples tirés de la vie quotidienne (ex : la Covid revient très souvent en exemple de risque imprévisible).

Les annexes ont très rarement été utilisées à bon escient.

Nous conseillons aux candidats de :

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- s'informer de l'actualité des entreprises,
- définir avec rigueur les termes du sujet,
- construire chaque argument selon la trame suivante : définition du concept-explication théorique- illustration,

- structurer son propos, le plan en deux parties devant même être apparent.

#### 4. Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

##### DROIT

---

##### Ouvrages :

*Contrats civils et commerciaux*, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

*Droit des obligations*, B. Fages, LGDJ.

*Droit des sociétés*, A. Constantin, Mémento Dalloz.

*Droit du travail*, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

*Droit de la consommation*, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

*Droit de la concurrence interne et communautaire*, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

*Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international*, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relation avec le programme.

##### Revue :

Revue hebdomadaire ou mensuelle du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revue Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

##### Sites Internet :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

<https://www.service-public.fr/>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

##### ÉCONOMIE

---

##### Ouvrages :

*Théories économiques*, M. Montoussé, éd. Bréal

*Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie*, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

*Principes de l'économie*, G. Mankiw, éd. De Boeck

*Microéconomie de l'emploi*, M. Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

*Économie et mondialisation*, JP Allegret, P. Le Merrer, Ed De Boeck

*Économie politique contemporaine*, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

*Politique économique*, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.

*Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains*, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

*Micro-économie*, Abraham-Frois G.- éd. Economica.

*Les grandes questions d'économie et de finances internationales*, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

*Économie contemporaine, Analyse et diagnostics*, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

*Histoire des faits économiques*, Brasseur J., coll. U, éd. Armand Colin.

*Monnaie et financement de l'économie*, M. Delaplace, éd. Dunod

**Reuves :**

- *Les Cahiers français*
- *Problèmes économiques*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

**Sites :**

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<https://www.oecd.org/FR/>

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

**MANAGEMENT**

---

**Ouvrages :**

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, État des savoirs*, Éditions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Éducation
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

**Reuves :**

*Économie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01informatique ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.*

## B. Épreuve disciplinaire appliquée

### 1. Résultats

Nombre de copies corrigées : 302

Moyenne générale : 8,77/ 20

Médiane : 8,50

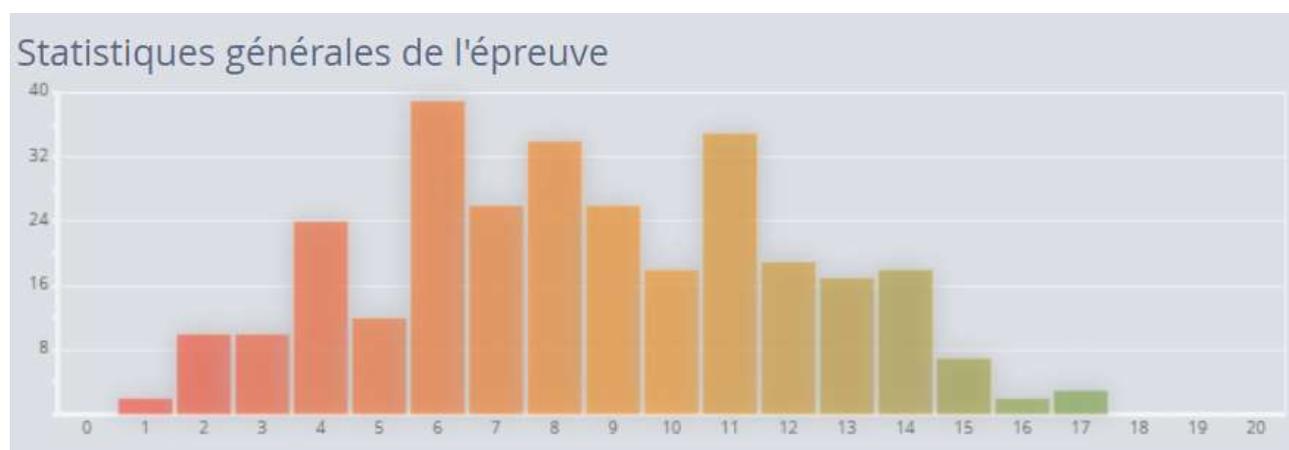
Note la plus haute : 17/ 20

Note la plus basse : 01/ 20

Nombre de copies ayant obtenu une note inférieure à la moyenne : 183 (60,6 %)

Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure à la moyenne : 119 (39,4%)

Nombre de candidats éliminés : 48 (15,9 %)



### 2. Présentation du sujet

Le sujet prend appui sur le contexte du groupe Alstom.

Le candidat devait démontrer ses capacités à concevoir et à organiser une séquence pédagogique relative à l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication en classe de terminale STMG sur le thème 1 : « **Les compétences au service de l'organisation et l'organisation au service du développement des compétences** », question 1.3. **La gestion des compétences et des talents permet-elle de garantir l'employabilité de l'individu ?**

Pour ce faire, il devait s'appuyer sur ses connaissances ainsi que sur les annexes et les ressources fournies en les exploitant de façon critique et argumentée.

À travers la séquence proposée, le candidat devait permettre le développement des capacités suivantes chez ses élèves :

- appréhender les moyens permettant à l'organisation de faire évoluer les compétences collectives et individuelles notamment par une politique de formation ;
- analyser les dispositifs visant à favoriser la mobilité professionnelle des individus.

Il devait notamment préciser en les justifiant les points suivants :

- les notions mobilisées dans la séquence : définition, explication et délimitation ;
- les objectifs de la séquence choisie ;
- le déroulement de la séquence : positionnement dans la progression annuelle, prérequis, découpage en différentes séances, équipements mobilisés, etc. ;

- les travaux demandés aux élèves pendant la séquence en indiquant, pour chaque séance :
  - la ou les ressources mobilisées ;
  - le ou les extrait(s) choisi(s) dans le dossier joint et les éléments tirés de leur culture managériale. Il devait expliciter les raisons de leurs choix et la transposition didactique nécessaire de chacun des documents pour satisfaire les objectifs fixés (*extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, formulation de questions à traiter par l'apprenant...*) ;
  - les attendus de chaque travail demandé aux élèves ;
- les modalités d'évaluation de la séquence.

Au fur et à mesure de la construction de sa séquence, il devait procéder :

- À une analyse critique et argumentée des documents utilisés ou non,
- À une justification de ses choix didactiques,
- À la mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires.

### 3. Remarques générales, observations et conseils aux candidats

#### 3.1. REMARQUES GENERALES ET OBSERVATIONS DU JURY

##### Concernant la forme

Le jury constate que la majorité des candidats possède des compétences rédactionnelles satisfaisantes mais il déplore, pour certains d'entre eux, des défaillances en matière d'orthographe et de grammaire, voire même parfois de calligraphie. Des abréviations sont parfois employées par les candidats sans avoir été préalablement définies, ce qui freine la compréhension des contenus. De plus, pour cette session 2024, de nombreuses copies sont raturées de manière peu soignée.

Un quart des copies comporte un nombre de fautes d'orthographe important, non compatible avec le métier d'enseignant. Il apparaît que les problèmes d'accord et de conjugaison sont récurrents dans la rédaction de nombreux candidats. Or, il est attendu de la part d'un futur enseignant, qu'il maîtrise la langue française à des fins de communication, tant à l'écrit qu'à l'oral, et qu'il présente une copie claire et lisible.

De même, de nombreuses copies manquent de structure logique et cohérente. Certains candidats cherchent à appliquer un modèle type de plan qu'ils ont établi, de façon stéréotypée, en amont du concours et ne le déclinent pas en fonction des attendus de la question du programme choisie. Bien que ces modèles puissent être pertinents de par leur exhaustivité, il s'ensuit un traitement du sujet pouvant aller d'un propos confus à des hors sujets partiels ou complets.

En s'astreignant à utiliser des techniques de déroulé de séquences clés en mains, le candidat limite sa créativité et sa prise de recul par rapport à la question de gestion fournie.

Enfin, certaines copies souffrent d'une mauvaise gestion du temps et restent inachevées, non rédigées ou à l'état d'ébauche, notamment sur la prise en compte des évaluations au sein de la séquence.

##### Concernant le fond

Le constat global est que la majorité des copies manquent de densité, et semblent sous-utiliser le temps imparti à l'épreuve. Les exigences de l'épreuve sont importantes et nécessitent une production riche pour répondre à toutes les compétences qui font l'objet de l'évaluation par le jury. Les meilleures copies sur l'ensemble témoignent d'un fort investissement des candidats dans leur préparation et s'appuient sur des connaissances adaptées en économie-gestion. D'une façon générale, de nombreuses copies mettent en avant une analyse réflexive fragile ou à développer en précisant et explicitant de façon peu détaillée et opérationnelle les enjeux poursuivis ainsi que les objectifs à atteindre via les choix didactiques et pédagogiques.

## Organiser une séquence

La grande majorité des candidats ont su proposer une séquence pédagogique sur la **question 1.3. La gestion des compétences et des talents permet-elle de garantir l'employabilité de l'individu ?** et ont mis en avant les objectifs d'apprentissage de la séquence. Le positionnement de la séquence dans la progression annuelle n'est néanmoins pas toujours établi par le candidat.

**Les choix pédagogiques et didactiques** manquent parfois d'argumentation. Les candidats se limitent à des citations succinctes (méthode AOC, pédagogie inversée...), sans adaptation au contexte ni aux exigences du sujet abordé. Ils ne sont l'objet que de brèves allusions ou citations, sans aucune déclinaison adaptée au contexte ni aux attendus du sujet à traiter. Il persiste d'ailleurs de très nombreuses confusions terminologiques entre pédagogie et didactique.

Le candidat devait, dans le sujet 2024, amener les élèves à comprendre les enjeux du développement continu des compétences au sein des organisations et mettre en œuvre les activités qui en découlent. Or, dans plusieurs des copies, les candidats proposent des activités qui ne traitent pas directement de la question de gestion (par exemple une séance entière liée au programme de tronc commun Management, Sciences De Gestion et Numérique).

**L'introduction du numérique** dans les scénarios pédagogiques fournis par les candidats, quand elle existe, reste souvent très superficielle. En effet, elle est proposée via des propositions très généralistes, hors de tout ancrage dans le contexte fourni, sans explications concrètes de mise en œuvre ni argumentation quant aux réflexions menées en amont de ce choix pédagogique (ex : "je mettrai des ordinateurs à disposition pour réaliser le travail" sans détailler les consignes fournies, les travaux demandés, ni les enjeux de cette intégration du numérique dans la configuration précise fournie). Les candidats se contentent souvent d'indiquer qu'ils mettront les élèves sur poste informatique sans indiquer ni les enjeux de cette pratique ni les outils mobilisés ou les modalités de mise au travail. Leurs propositions d'utilisation du numérique sont artificiellement plaquées et non déclinées par rapport au contexte dans lequel ils se trouvent. Ils proposent très souvent de faire-faire des recherches sur Internet sans prévoir la conception d'outils professionnels spécifiques (tableaux de bord, analyse, calculs d'indicateurs, rédaction de chartes...). Le fait de citer des outils numériques ne suffit pas : il est primordial d'expliquer pourquoi et de quelle manière les candidats souhaitent utiliser ou faire utiliser des supports et outils.

**Le développement des capacités oratoires** de l'élève ainsi que sa préparation à l'épreuve du Grand Oral sont peu développés et explicités dans leur mise en œuvre. Certains candidats semblent méconnaître les épreuves certificatives de la voie technologique.

## Concevoir une séquence

Les meilleures copies témoignent d'un découpage de la séquence en séances cohérentes et pertinentes. Les objectifs d'apprentissage de la séquence sont exposés. Le jury constate que les travaux donnés aux élèves ne sont pas précisés et justifiés de façon détaillée : types de travaux attendus, outils mis en œuvre, organisation et gestion de la classe. Certains travaux proposés aux apprenants ne permettent pas d'atteindre les objectifs visés.

Le candidat devait prendre appui sur le contexte organisationnel proposé. Il s'agissait d'opter pour **une démarche d'exploitation des documents** permettant de rendre l'élève acteur de son apprentissage. Par ailleurs, la didactisation devait être adaptée aux apprenants et à leur diversité. Dans l'ensemble, l'exploitation des documents retenus au regard des objectifs de la séquence, n'a pas été appréhendée par les candidats. Ces derniers se contentent de citer les numéros des annexes qu'ils utiliseraient dans chacune de leurs séances de façon intégrale. L'énoncé du sujet les invitait à s'interroger sur la mobilisation de ressources dans la séquence pédagogique : choix, transposition didactique de chacun des documents. Les candidats ne didactisent donc pas suffisamment le corpus documentaire à leur disposition.

Il est, de plus, indispensable que le candidat se constitue une **culture personnelle** en particulier dans les domaines managériaux et qu'elle soit intégrée à la séquence pédagogique proposée.

En ce qui concerne les **modalités d'évaluations**, celles-ci sont une nouvelle fois abordées de façon très superficielle et très souvent présentées de façon très sommaire en toute fin de copie : "je proposerais de faire réaliser une synthèse" ou "je donnerais une évaluation sommative". Les trois types d'évaluation (diagnostique, formative et sommative) pouvaient s'envisager au fil de la séquence. Le jury constate qu'il n'est majoritairement pas possible de cerner les contenus de ces évaluations ni les réflexions qui sous-tendent les choix opérés : type d'évaluation ? Écrite, orale ? Collective, individuelle ? Quels enjeux ? Modalités de remédiation envisagées ? Rares sont les propositions d'évaluation des candidats qui prennent appui sur les futures **épreuves certificatives** des élèves. Les meilleures propositions ont introduit une préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat, en prévoyant, par exemple, une présentation orale par les élèves du résultat de leur travail ou une pratique d'argumentation orale.

### **Maîtriser les savoirs disciplinaires**

L'épreuve vise également à évaluer la maîtrise par le candidat des notions fondamentales des programmes d'enseignement spécifique Ressources Humaines et Communication. Si la plupart des candidats identifient correctement les notions du programme à faire acquérir aux élèves au cours de la séquence, la définition exacte des termes qu'ils mobilisent est loin d'être systématique. C'est particulièrement vrai cette année pour les notions de formation professionnelle continue, d'employabilité et de mobilité professionnelle.

Lorsque des définitions sont proposées par les candidats, elles ne dépassent souvent pas le niveau attendu pour les élèves. Le jury constate que le point faible des candidats demeure la maîtrise des notions relatives à la problématique du sujet et les notions environnantes liées au sujet.

Les copies apportant des notions ou des concepts scientifiques clairs sont rares. Les références aux auteurs et théories sont appréciés. Les candidats doivent démontrer leur degré de maîtrise en matière de **connaissances scientifiques** et de **concepts** associés à la thématique fournie. Or, une grande majorité d'entre eux se contente de citer ces éléments sans les définir ou les présenter. Il est alors impossible au jury d'apprécier et de valoriser le niveau acquis par les candidats en la matière.

## **3.2. CONSEILS AUX CANDIDATS**

---

### **Sur la forme**

Les candidats sont invités à **soigner leur écriture** ainsi qu'à **se relire afin de corriger la syntaxe, l'orthographe** et à éviter l'emploi d'abréviations personnelles. En effet, le jury attend qu'une attention particulière soit portée à la qualité de la copie, pour une communication professionnelle efficace, à la hauteur des exigences du métier d'enseignant. Il est conseillé au candidat d'envisager un apprentissage complémentaire pour renforcer sa maîtrise de la langue française.

Le recours aux tableaux peut être tout à fait pertinent mais cette forme d'expression peut apparaître difficilement lisible et peut rendre difficile l'appréciation de la capacité d'un candidat à justifier ses choix, à expliciter les notions à transmettre et les modalités de leur conceptualisation.

Une structuration claire, logique et bien articulée du propos participe de l'appréciation du niveau d'acquisition des compétences des candidats en matière de conception et d'organisation de séquence. En effet, cette structuration permet au jury de repérer que l'ensemble des compétences à mettre en œuvre sur cette épreuve a été mobilisé et de montrer que les candidats ont identifié les éléments clés du cas proposé.

Les candidats sont invités à s'entraîner dans les conditions d'examen et à découper le temps de composition en plusieurs phases afin de pouvoir apporter une réponse aboutie et complète dans le temps imparti à l'épreuve et consacrer du temps à la relecture de la copie pour corriger les fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire à la fin de l'épreuve.

Afin d'optimiser la gestion du temps, il est inutile de proposer des introductions souvent chronophages et ne répondant pas aux attendus de l'épreuve. Le jury conseille de s'engager immédiatement dans le traitement

du sujet précis fourni. De plus, la récitation des cours de pédagogie semble peu pertinente au regard des attendus de l'épreuve.

### **Sur le fond**

Les meilleures copies proposent une maîtrise des notions, une transposition didactique adaptée et justifiée, des scénarios pédagogiques à la fois efficaces et innovants intégrant la transmission des concepts, la dimension numérique et des modalités d'évaluation permettant de mesurer les acquis et les progrès des élèves à la fois sur le champ disciplinaire et les compétences visées.

**Le jury invite les candidats à bien lire et analyser les rapports de jury afin de cerner les attendus de l'épreuve.** Ils doivent, notamment, procéder à une lecture et à une analyse du sujet rigoureuse afin de bien circonscrire le thème et la question à traiter.

**Seule une lecture attentive des consignes données dans le sujet**, adossée à une meilleure maîtrise des programmes permettra aux candidats de proposer des objectifs, des prérequis ainsi que des transversalités adaptées aux attendus de l'épreuve et ciblant finement les contenus de la séquence. De même, la maîtrise des épreuves certificatives décrites dans le Bulletin Officiel enrichira la réflexion du candidat.

Nous conseillons fortement aux candidats de faire la démonstration de leur degré de maîtrise des notions et des concepts scientifiques et techniques par le biais de définitions, d'explications et/ou de leur utilisation pertinente au fil de la séquence.

Le jury ne peut que rappeler et appuyer l'importance d'exploiter le contexte pour développer la séquence qui doit répondre de manière concrète et illustrée à la problématique précise du sujet. Il ne suffit pas de plaquer des séquences types sur n'importe quel contexte mais bien de mettre en place une séquence pédagogique adaptée au cas proposé. En effet, **il est à noter que les réponses très formatées, bien qu'adossées à des références théoriques pédagogiques ou didactiques solides, ne peuvent être valorisées que si elles sont contextualisées.** Il s'agit là d'appliquer la définition même de l'épreuve disciplinaire appliquée du CAPET d'économie-gestion.

**Concernant la didactisation des documents, le jury attend une véritable et pertinente exploitation du corpus documentaire.** Pour ce faire, les candidats pourront argumenter quant à une exploitation partielle ou complète des supports fournis, sur leur adéquation ou inadéquation individuelle par rapport au niveau du public visé, sur des éléments qui seraient à didactiser afin d'en faciliter les apports, l'usage en cours... Dans tous les cas, cette exploitation devra être accompagnée de la justification et de l'argumentation nécessaire à une compréhension des raisonnements des candidats, sous-tendant ces choix. Les propositions de mise en activités des élèves doivent également prendre en compte la diversité du public. Le jury conseille aux candidats d'apporter leur culture managériale aux annexes proposées, volontairement incomplètes, pour construire une séquence efficace.

**Des évaluations pertinentes sont attendues au regard de la diversité du public et de l'évaluation certificative.** Les évaluations proposées doivent être développées et être utilisées avec précision au service des objectifs pédagogiques visés par la proposition du candidat. Elles ne peuvent se restreindre à l'énonciation de méthodes d'évaluations standards et positionnables en l'état, sur n'importe quelle séquence pédagogique. L'argumentation et la justification des choix opérés en matière d'évaluations ciblées doivent être développées et prendre en compte, dans la mesure du possible, les modalités d'évaluation certificative du diplôme visé chez l'élève. De même, le candidat doit connaître les attendus de l'épreuve du Grand Oral afin d'intégrer cette donnée dans les évaluations proposées.

**L'usage du numérique doit irriguer la séquence pédagogique et avoir du sens.** Le jury attend donc des candidats des propositions d'utilisation d'outils numériques ciblés et l'élaboration de supports numériques divers, assortis des objectifs poursuivis en termes d'apprentissage et de développement de la culture numérique de l'élève mais également en termes de gestion de classe pour l'enseignant. Ces recours doivent être efficaces, argumentés et justifiés de façon à saisir les réflexions menées, par les candidats, en amont de leur choix et de leur mise en œuvre.

## 4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines

### Ouvrages généraux :

- Gestion des Ressources Humaines, J.M. Peretti, Vuibert
- Gestion des ressources Humaines, B. Martory, D. Crozet, Dunod
- Fonctions RH : des stratégies, métiers et outils en transformation, Dejoux, Pennaforte, Condomines, Gréselle-Zaïbet, Bender, Storhay, Pearson
- 50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines, J.L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal
- L'IA au service des RH, pour une expérience collaborateur augmentée, M. Barabel, C-H Besseyre des Horts, T. Ferras, Dunod

### Ouvrages sur les outils des RH :

- La boîte à outils des ressources humaines, A. Haegel, Dunod
- Les outils des RH - Les savoir-faire essentiels en GRH,, S. Guerrero, Dunod

### Ouvrages spécialisés :

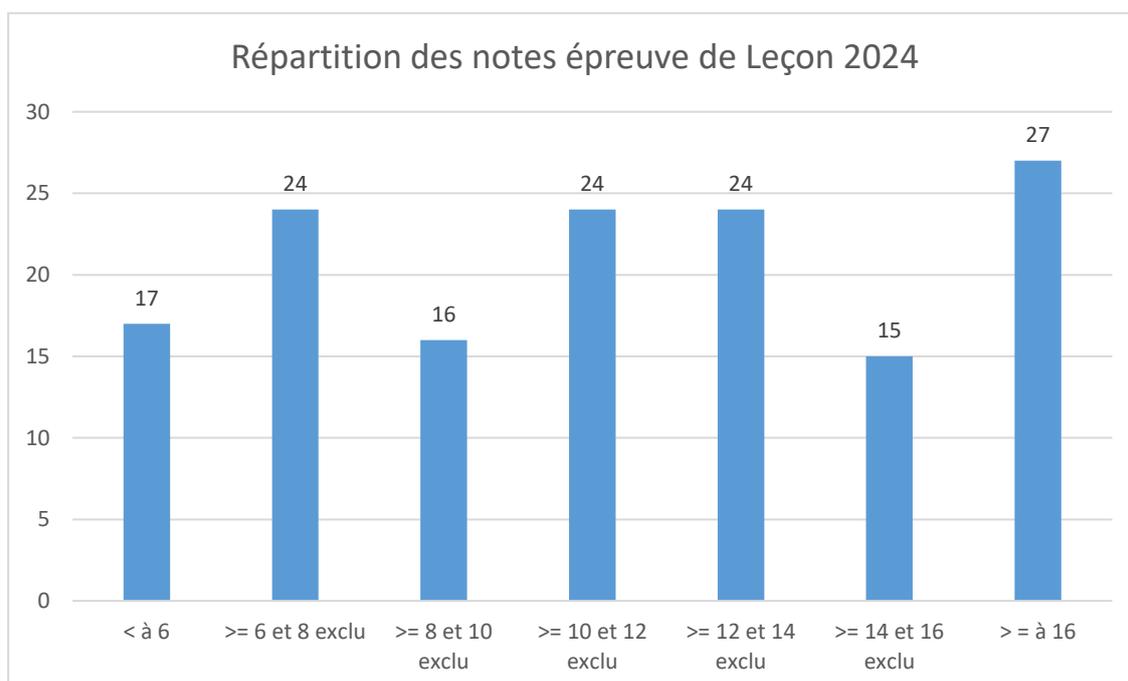
- Management des compétences, A. Dietrich, Vuibert
- Réussir une GEPP en 9 étapes, Marie-Françoise Hosdain, Gereso
- Construire les compétences collectives, G. Le Boterf, Eyrolles
- L'évaluation de la formation, J. Pottiez, Dunod
- Site Internet : <https://eduscol.education.fr>
- Site internet : <https://www.cairn.info>

# RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

## A. Épreuve de leçon

### 1. Résultats

Candidats interrogés	147
Moyenne générale	10.90
Note la plus haute	20
Note la plus basse	2



	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<14	14<=N<16	N>16	
Nombre	17	24	16	24	24	15	27	147
%	12%	16%	11%	16%	16%	10%	18%	100 %

### 2. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

- Durée de la préparation : 3 heures ;
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ;
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. **Une situation professionnelle**

**explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.**

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, une séance de remédiation, une séance d'approfondissement, une séance d'évaluation, une séance d'argumentation, une séance de préparation au grand oral, etc...

Ces activités pédagogiques peuvent prendre appui sur :

- Le programme de première en Sciences de gestion et numérique (points du programme relatifs à la discipline du concours) ;
- Le programme de terminale en Management, sciences de gestion et numérique (tronc commun et enseignement spécifique RHC)
- Le référentiel du BTS SAM notamment le bloc 3 « Collaboration à la gestion des ressources humaines »
- Le référentiel du BTS GMPE notamment le bloc 3 « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME ».

Au terme du temps de préparation, le candidat est invité à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant vingt minutes au maximum.

**La phase d'échanges qui suit, d'une durée de quarante minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé du candidat et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition afin de vérifier la maîtrise de ses compétences pédagogiques. Le candidat ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et expliciter certains points.**

Lors de ces échanges, **le jury va vérifier, d'une manière plus générale, la maîtrise des contenus notionnels par le candidat s'agissant des concepts, des outils et des méthodes, inhérents aux différents champs disciplinaires. Le jury va également évaluer la capacité d'analyse réflexive du candidat à savoir sa capacité à revoir sa proposition en l'améliorant, l'enrichissant.** Il est donc important d'anticiper cette phase de l'épreuve lors de sa préparation au concours et lors de la préparation en loge pour répondre clairement aux questions et sollicitations du jury.

### 3. Observations et conseils aux candidats

#### 3.1. ATTENTES DU JURY

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat **témoigne de compétences didactiques, pédagogiques et de communication, démontre sa maîtrise des contenus disciplinaires par la maîtrise des concepts et techniques associés et fasse preuve d'analyse réflexive pour enrichir sa proposition.** Enfin, il est important de rappeler l'importance d'adopter une posture professionnelle.

Attention, il ne s'agit pas de s'appuyer sur des ressources déjà existantes, comme des manuels, et d'en faire la lecture mais de **faire preuve de créativité** en utilisant ses propres ressources qu'il conviendra d'adapter en les modifiant (suppression d'une partie d'un document, rajout d'un élément, modification de la présentation, modification du questionnement, création d'un support, ...).

Le jury attend du candidat qu'il identifie correctement dans un premier temps son sujet et le travail qui lui est demandé puis dans un deuxième temps qu'il propose une séance en lien avec le contexte proposé.

Pour ce faire, le candidat doit intégrer dans sa proposition, tout au long de son exposé, le contexte scolaire donné en tenant compte des éléments fournis par le sujet (contexte d'enseignement, caractéristiques de la classe, résultats acquis, scénario proposé, équipement...). Il doit s'efforcer de montrer au jury **la façon concrète dont il en tient compte et la manière dont il l'intègre dans sa proposition didactique et sa mise en œuvre pédagogique.** Il ne doit donc pas se satisfaire d'une simple relecture du contexte.

Le candidat doit s'interroger sur les **objectifs** à atteindre en s'appuyant sur le scénario proposé. Il **doit justifier de façon cohérente** :

- **ses choix didactiques** en tenant compte de la diversité des élèves ou étudiants et de leurs acquis ;
- **ses choix pédagogiques** (activité individuelle, de groupe, travail collaboratif...) ;
- **le choix de ses supports et les conditions de leurs utilisations** (documents, supports numériques, vidéos, schémas, graphiques, intervenants professionnels...) ;
- **ses modalités d'animation** de la séance, ainsi que **les évaluations inhérentes**.

Le candidat doit impérativement maîtriser **les savoirs, ainsi que les références théoriques à mobiliser** dans le cadre de sa proposition pédagogique. Ces savoirs doivent être actualisés.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant à l'ensemble des membres de la commission d'interrogation. Il est important qu'il fasse preuve **d'écoute active, de réactivité et de recul** par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter **la posture d'un futur enseignant**, y compris au sein de l'équipe pédagogique et de l'établissement spécifié par le sujet. Attention, pour les professeurs contractuels candidats, il convient de se détacher de son propre contexte pour s'approprier le contexte d'enseignement fourni par le sujet.

Le jury fait les constats suivants :

#### **Sur la forme :**

Le jury a observé que la majorité des candidats a réalisé un exposé structuré respectant le format de l'épreuve, utilisant un vocabulaire approprié et un registre de langue adapté.

Globalement, les bons candidats ont compris le sujet et présentent une séance pédagogique relativement cohérente. Les candidats connaissent les attendus du concours et proposent une présentation structurée. Les différentes parties de l'exposé permettent de répondre à l'ensemble des attendus de l'épreuve tout en accordant une place importante aux propositions d'activités en lien avec le contexte d'enseignement proposé. Ces candidats ont démontré leur capacité d'écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement, ce qui leur a permis de répondre de façon pertinente aux questions posées et de prendre du recul quant à la proposition initialement réalisée.

En ce sens, le jury a apprécié la qualité des prestations synoptiques sur la phase de réflexion ainsi que la présentation de supports concrets à destination des élèves, issus d'une veille sur les pratiques d'entreprises.

Généralement, la prise de parole est claire et structurée pour la majeure partie des candidats. Certains candidats font même preuve d'un dynamisme particulièrement remarquable et appréciable. L'intégralité des vingt minutes est utilisée de manière pertinente pour expliciter leurs propos.

Le jury a apprécié que la majorité des candidats fasse preuve d'ouverture d'esprit et de bonnes capacités de communication, notamment en se détachant de leurs notes.

Enfin, le jury a apprécié l'effort de créativité de certains candidats pour présenter des supports concrets, sans faute d'orthographe, en appui de leur proposition.

Cependant, beaucoup de candidats maîtrisent mal la gestion du temps ; l'exposé étant alors trop court (exposé inférieur à 10 minutes) ou trop long (le jury a dû interrompre des candidats dont le temps de parole était dépassé – au-delà des 20 minutes).

Le jury regrette qu'une partie importante des candidats consacre trop de temps (entre 10 et 15 minutes sur les 20 minutes que durent l'épreuve) à la présentation et/ou à une simple lecture du contexte d'enseignement, des caractéristiques de la classe, des résultats acquis, des composantes du scénario au détriment de la présentation de la séance, objet de l'épreuve.

Il regrette également que la majorité des candidats s'appuie sur des ressources d'éditeurs (manuels scolaires notamment), limitant de fait leur créativité et leur analyse réflexive sur la séance à produire. De même, le

jury déplore l'utilisation de support PowerPoint avec un cadre de présentation « prédéfini », qui aide indéniablement à la structuration de l'exposé, mais qui formate les candidats dans une présentation qui peut ne pas correspondre au contenu à produire et qui peut les éloigner du sujet à traiter.

Par ailleurs, le jury regrette l'absence ou le manque de proposition ou d'aboutissement de supports pédagogiques et d'évaluations par les candidats ; la prestation correspondant à une proposition très floue, sans explicitation concrète du contenu ; quelques candidats se contentant d'une simple description de l'activité proposée. Aussi, la culture numérique est souvent absente dans la présentation des candidats ou se limite à l'usage d'un questionnaire en ligne sans justification pédagogique.

Plus particulièrement cette année, le jury a remarqué que beaucoup de candidats mettent en avant leur statut de « professeur contractuel » lors de l'exposé et s'appuie sur leur propre contexte d'enseignement pour répondre au sujet. Or, cela dessert les candidats qui en oublient le contexte proposé par le sujet et qui s'enferment ou se figent dans leurs propres pratiques.

Le jury rappelle au futur candidat que le concours du capet externe s'adresse à tous types de profils dont les conditions d'éligibilité sont respectées. A ce titre, l'épreuve ne constitue en aucun cas en une validation des pratiques professionnelles d'un professeur contractuel au sein de sa classe (ce qui correspond à une visite conseil ou une inspection). Au contraire, il est essentiel pour ce profil de candidat d'y faire abstraction afin de pouvoir élargir sa proposition, faire preuve d'écoute active et d'analyse critique.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de l'exposé est possible. Il est cependant rappelé que le matériel du candidat doit être autonome sur le plan électrique pendant l'épreuve (le candidat peut charger son matériel informatique pendant les 3 heures de loge mais pas pendant l'épreuve). Par ailleurs, aucun matériel de vidéo-projection n'est fourni lors de l'exposé. Aussi, les candidats doivent être vigilants à la réalisation de supports de présentation suffisamment visibles pour le jury, qui peut se trouver éloigné de l'ordinateur.

Quelques candidats n'adoptent ni une posture ni un registre de langue adaptés à un oral de concours de recrutement de l'Éducation nationale et se présentent devant le jury avec une tenue vestimentaire inappropriée. Le jury reproche à certains candidats de vouloir lui « faire plaisir » dans les réponses apportées et de considérer les membres du jury comme des « collègues » ou des « futurs collègues ». Or, le jury rappelle aux candidats qu'il s'agit d'un concours de recrutement d'une part, qu'il n'y a pas de bonnes réponses d'autre part ; il attend d'eux **qu'ils adoptent une posture réelle d'enseignant en réfléchissant à leur proposition, en développant un regard critique, conduisant à l'instauration d'un réel échange.**

Enfin, le jury invite les candidats, notamment ceux du troisième concours, à ne pas consacrer un temps à la présentation de leur parcours, laquelle n'est pas attendue car elle relève de l'épreuve d'entretien. A ce titre, il est attendu, de ces candidats au troisième concours, une bonne connaissance de l'épreuve et de ses attendus associés à une maîtrise du fond scientifique relatif à la spécialité du concours choisi.

#### **Sur le fond :**

Le jury apprécie la volonté des candidats de **situer la séance** proposée par le sujet dans sa séquence pédagogique. Cela ne doit cependant pas nuire à la précision attendue lors de la présentation de **la séance, objet de l'évaluation.**

Dans l'ensemble, les candidats apportent une réponse au questionnement du jury. Parfois, un manque de précision et de justification pertinente est à regretter.

Le jury constate, dans certains cas, un manque de connaissance de vocabulaire professionnel conduisant à des confusions (par exemple : méconnaissance du terme remédiation ou approfondissement).

#### **Concernant le contexte fourni :**

Les très bons candidats ont su prendre en compte avec pertinence le contexte proposé, ont bien cerné le scénario pédagogique attendu. Ces candidats ont su proposer une séance prenant en compte la diversité des

élèves mais aussi tenant compte des contraintes imposées par le sujet (contexte géographique de l'établissement, contexte classe, horaire d'enseignement, matériel informatique, etc...).

Or, la majorité des candidats a pris en compte le contexte mais s'est attachée, lors de l'exposé, à en faire une lecture très détaillée, en oubliant la proposition de séance, objet de l'évaluation. Cela a conduit à des propositions très lacunaires tant sur le plan de la démarche didactique (à savoir positionnement de la séance dans une progression, transversalités et/ou prolongements, identification des objectifs du programme ou référentiel), de la démarche pédagogique (choix des supports pédagogiques, questionnement proposé, vérification de l'atteinte des objectifs, travail de synthèse pour les élèves ou étudiants, etc...) que de l'évaluation.

**Aussi, le jury reproche à la majorité des candidats de ne pas bien lire le sujet et de ne pas cerner précisément le scénario pédagogique attendu, formulé en page 1 du sujet. Le sujet, dans la partie « scénario pédagogique », positionne la séance dans le programme ou le référentiel, il est essentiel pour le candidat d'identifier clairement ce qui est attendu de lui en termes de proposition de séance dans ce dernier paragraphe commençant majoritairement par « En tenant compte des éléments fournis par le sujet, ... ». A ce titre, le jury invite le candidat à faire le lien avec les caractéristiques classe et les résultats acquis en page 2 du sujet.**

Les objectifs de la séance ne sont pas toujours présentés, ou s'ils le sont, ces objectifs ne sont pas toujours respectés par le candidat. De ce fait, cela ne permet pas au jury d'appréhender la démarche du candidat et la justification de ses choix.

#### **Concernant les propositions des candidats :**

Les bons candidats ont fait un effort pour ancrer la séance présentée dans l'actualité socio-économique. Le jury est sensible aux justifications et argumentations relatives aux méthodes, objectifs et choix pédagogiques retenus.

S'il est possible d'utiliser tous types de supports (textes, graphiques, vidéos, ...) et de ressources, les candidats doivent se les approprier et veiller à ce qu'ils soient adaptés au sujet, quitte à les modifier.

Même s'il est admis que les candidats puissent s'appuyer sur des manuels pour appréhender leur scénario pédagogique en lien avec le sujet, il est fortement recommandé, s'ils utilisent des manuels, d'y apporter une plus-value, à savoir mener une démarche didactique. En effet, il convient pour les candidats de retravailler les documents, de les compléter, de revoir le questionnement associé afin de rendre leur exploitation cohérente au regard des objectifs de la séance.

Les supports pédagogiques doivent être les plus possibles diversifiés tout en justifiant leur choix au regard des objectifs de la séance pour éviter les hors-sujets. Attention toutefois, le terme de « supports pédagogiques diversifiés » ne signifie pas « en grande quantité ». Le jury attend des candidats quelques supports « variés » en cohérence avec le scénario pédagogique.

Aussi, les prérequis et les transversalités doivent être développés et les outils numériques davantage exploités et en lien avec la proposition pédagogique, notamment quand le sujet les y invite explicitement. Il pourrait être pertinent pour les candidats d'apporter des précisions quant aux modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des élèves et étudiants (quelle trace pour les élèves/étudiants ?).

Par ailleurs, le jury regrette qu'un trop grand nombre de candidats ne maîtrise pas suffisamment voire pas du tout le champ disciplinaire du concours. Même si une partie des candidats a une bonne maîtrise des notions à aborder, encore trop de candidats font preuve d'une quasi totale méconnaissance de ces dernières ce qui induit alors une proposition didactique et pédagogique non pertinente ; associé à des connaissances non actualisées, cela nuit à la qualité de l'échange et aux interactions. Il convient pour les candidats de renforcer leur maîtrise du fond scientifique et de la méthodologie propre à la discipline, en particulier sur la dimension calculatoire.

Les bons candidats abordent de façon pertinente les situations d'évaluation. Toutefois, il convient de proposer des formes d'évaluation appropriées à la séance et aux objectifs fixés. Il n'est pas attendu une énumération des différents types d'évaluation mais bien une proposition d'évaluation en lien avec l'objectif de la séance. Le jury invite les candidats à réfléchir à l'évaluation lors de la préparation (type de support(s),

questionnement(s) possible(s), objectif(s) évaluatif(s). De plus, les candidats doivent connaître les différentes modalités des épreuves certificatives en pré-bac et en post-bac.

Enfin, les candidats doivent également veiller à apporter une proposition de traitement du sujet dans son ensemble et non se limiter à une partie de ce dernier. Pour cela, le jury attend des candidats une présentation de la démarche didactique, pédagogique, l'intégration des éléments de la culture numérique ainsi que les modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des apprenants, bien trop souvent absentes.

### **Concernant l'échange avec le jury :**

Cet échange est l'occasion pour le candidat de prendre du recul sur sa prestation, d'analyser les choix qu'il a effectués, de procéder à une autocritique et éventuellement de reformuler des axes de propositions plus pertinents.

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats se montrent réceptifs et font preuve de dynamisme et d'une écoute active. Néanmoins, certains apparaissent déstabilisés par **la démarche d'investigation du jury qui a pour objectif premier de les inviter à justifier les choix didactiques et pédagogiques qu'ils ont mis en œuvre lors de leur proposition.**

**Le questionnement du jury ne doit pas être systématiquement interprété comme une remise en cause de leurs propositions.** Pour autant, si la proposition didactique et pédagogique initiale est inadaptée, l'échange avec le jury a pour but d'amener le candidat à la mettre en perspective pour fournir de nouvelles pistes de réflexion, d'enrichir sa proposition.

Toutefois, le jury a pu constater que certains candidats s'enferment dans des propositions didactiques et pédagogiques inadaptées malgré un questionnement, parfois très guidant visant à accompagner les candidats vers son amélioration ou une réorientation...

## **3.2. CONSEILS AUX CANDIDATS**

---

### **Avant l'épreuve :**

Il est recommandé aux candidats d'étudier, afin de se les approprier, les programmes et référentiels attendus pour concours et les épreuves certificatives terminales pour chaque niveau d'examen (Baccalauréat et BTS), y compris la définition de l'épreuve du « grand oral ».

Nous invitons les candidats à porter une attention particulière aux préambules, finalités et objectifs, positionnement, organisation des programmes, ainsi qu'aux repères pour l'enseignement et indications méthodologiques, sans oublier les ressources d'accompagnement qui ont été publiées. L'ensemble de ces informations sont fournies sur le site Éduscol<sup>1</sup>.

Les candidats devront également s'efforcer d'avoir une idée des champs couverts par les autres enseignements technologiques (Sciences de gestion et numérique en STMG, enseignements professionnels en STS) comme généraux afin de proposer des transversalités - si elles existent - étayées lors de leur prestation.

Afin de se préparer à l'épreuve, et notamment pour bien appréhender la problématique de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements. L'observation de classes de différents niveaux (STMG, STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques peuvent constituer une modalité pertinente de préparation.

---

<sup>1</sup> Programmes et ressources en série STMG : <https://eduscol.education.fr/cid144117/stmg-bac-2023.html>

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle et de suivre l'actualité afin de pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte juridique, économique et managérial actuel.

Enfin, pour réussir cette épreuve, il est important que les candidats maîtrisent les notions et concepts abordés dans les programmes et référentiels ainsi que les différents types d'évaluations, afin d'élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

### Lors de la préparation :

Il est impératif de lire attentivement **la globalité du sujet** et de prêter une attention particulière au contexte d'enseignement et à l'ensemble de la mise en situation professionnelle, afin de délimiter précisément les contours du sujet.

Le jury a noté qu'une partie des candidats confond séquence et séance, et décline longuement une séquence en de multiples séances sans développer **la mise en œuvre opérationnelle de la séance, objet du sujet** ; certains proposent une séance dont la mise en œuvre temporelle n'est pas réaliste.

Le questionnement proposé par les candidats doit être progressif et adapté au contexte de classe proposé. La consultation du programme ou référentiel et, en particulier, des capacités ou compétences attendues de la part des élèves ou étudiants, est alors indispensable, car il s'agit de la seule source fiable de référence.

Le jury recommande aux candidats de se préparer à traiter des activités variées, en exploitant davantage les situations proches de l'environnement des élèves, de la zone géographique de l'établissement et de l'actualité.

Il est conseillé, lors de la mise en activité des élèves ou étudiants, de recourir aux outils numériques de façon pertinente.

Dans tous les cas, les supports numériques ou papiers présentés par les candidats doivent être suffisamment soignés pour être visibles par le jury, exploitables et valorisés. **Les candidats doivent veiller à proposer une séance didactisée, témoignant d'une réflexion personnelle et non une proposition basée sur un manuel scolaire.**

### Pendant l'épreuve face au jury :

Pendant l'épreuve, il est conseillé aux candidats de s'adresser aux deux membres de jury et d'éviter une lecture exhaustive du sujet ou des notes prises lors de la préparation en loge.

Le jury conseille que la séance proposée et détaillée par le candidat s'inscrive dans une démarche plus globale, en tenant compte des attendus situés en amont et en aval de ladite séance. Les développements didactiques et pédagogiques doivent être évoqués dans leur **mise en œuvre concrète**.

Le jury a souvent observé qu'un certain nombre de candidats utilise un vocabulaire professionnel spécifique, mais sans pour autant en appréhender le sens réel. Exemple : les différentes formes d'évaluations, l'argumentation, la méthode de conceptualisation dite « OAC », la taxonomie de Bloom.

Les candidats doivent intégrer à leur présentation les **modalités d'évaluation** des élèves ou étudiants en lien avec les exigences du sujet en termes de niveau, de connaissances, de capacités. La maîtrise des notions mobilisées ne doit d'ailleurs pas être négligée par le candidat.

Chaque support présenté doit être accompagné des explications relatives à son mode d'exploitation avec les élèves ou étudiants. Ces explications doivent être rigoureuses et réalistes dans le contexte d'enseignement donné.

Les outils de communication doivent permettre d'améliorer la communication avec le jury et non la desservir. Les candidats doivent donc **s'assurer de la lisibilité de leurs supports. Ils sont tenus d'apporter leur propre matériel** (ordinateur, supports papier, revues, ouvrages...).

#### 4. Exemples de sujets proposés

Les sujets proposés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

##### Exemple 1 :

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2024
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	Enseignement spécifique Ressources humaines et communication
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

##### Contexte de déroulement

*Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).*

*Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.*

SUJET N° 7  
Intitulé du sujet : Le dialogue social

Cadre pédagogique

- **Niveau** : terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG),
- **Spécialité** : Management, sciences de gestion et numérique (Msdgn)
- **Enseignement spécifique** : Ressources humaines et communication
- **Thème** : Thème 3 La recherche de cohésion, un levier d'amélioration des relations de travail et du climat social
- **Question** : 3.2. À quelles conditions le dialogue social peut-il renforcer durablement la cohésion ?
- Scénario proposé :

Vous venez d'engager la question 3.2 en abordant avec vos élèves les premières notions (dialogue social : acteurs formes et contenu). Ce point est complexe et vous souhaitez vous assurer que vos élèves en comprennent tout le sens.

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance permettant à vos élèves de mieux appréhender les acteurs, les formes et le contenu du dialogue social. Votre proposition devra amener les élèves à être acteurs de leurs apprentissages et à co-construire la synthèse de la séance. Votre proposition tiendra également compte de la préparation des élèves au grand oral.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec la ou les capacités à acquérir par les élèves de STMG.
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes ...,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

**Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.**

**Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves**

Contexte d'enseignement

- Caractéristiques de l'établissement :

Cet établissement est un lycée polyvalent qui se trouve dans une zone urbaine de 60 000 habitants. Il accueille 1200 élèves et étudiants entre les filières générales et technologiques. La filière technologique est représentée par les séries Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) et

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG). Pour la voie professionnelle c'est le baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et à leurs activités (Agora) qui est proposé dans l'établissement. Enfin, les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) en Négociation, Digitalisation et Relation Client (NDRC) et Support à l'Action Managériale (SAM) sont aussi proposées aux élèves souhaitant poursuivre leurs études.

Dans l'établissement, les résultats au baccalauréat pour la série STMG sont de 94 % de réussite, ce qui situe la réussite des élèves légèrement au-dessus de la moyenne académique de 90,8 %. Les élèves sont globalement motivés et intéressés par les enseignements technologiques. L'équipe pédagogique propose de nombreux événements aux élèves : rencontre avec des entrepreneurs, challenge portant sur la création sites web, ERASMUS + ...

#### Environnement économique de l'établissement :

Le lycée accueille très majoritairement des élèves issus de la classe moyenne. Le bassin économique de la ville est en expansion, notamment dans le secteur du transport et de la logistique. Les nombreuses entreprises qui se sont implantées dans le secteur représentent une opportunité pour les élèves et étudiants lors de leur recherche de stage. La proximité géographique avec de grandes villes offre des possibilités de poursuites d'études importantes aux élèves.

- Extrait du projet d'établissement :

Le projet d'établissement est axé autour de la construction des projets professionnels des élèves (orientation scolaire, découverte des métiers, rencontres avec des professionnels, immersions en entreprises...). En ce sens, l'établissement encourage le développement de projet de tutorat dès le début de l'année. Le lycée s'engage aussi pour la qualité de vie au sein de la communauté éducative. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre le harcèlement scolaire et pour favoriser l'ouverture d'esprit des élèves et étudiants face aux différences.

- Caractéristiques de la classe :

La classe est composée de 26 élèves, dont 70 % de filles. Le niveau est globalement satisfaisant et homogène. Les enseignements technologiques sont appréciés. La plupart des élèves ont un projet professionnel en lien avec la filière dans laquelle ils se trouvent. Deux élèves bénéficient d'un aménagement d'examen dans le cadre de leur plan d'accompagnement personnalisé (PAP) pour dyslexie.

#### Enseignement :

- Vous êtes en charge, dans cette classe de terminale STMG, de l'enseignement de spécialité Management, sciences de gestion et numérique (MSDGN) à la fois au niveau de l'enseignement commun et de l'enseignement spécifique de Ressources Humaines et Communication. Vous enseignez aussi en première les Sciences de gestion et numérique (SDGN).
- Le chef d'établissement vous a attribué un service de 10h en MSDGN tel que le prévoit le programme et de 7h en SDGN.
- Vous co-animez l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) à raison d'1h par semaine auprès de la classe de terminale.

- Vous travaillez avec le professeur chargé de l'enseignement de spécialité droit et économie afin de préparer les élèves à l'épreuve du grand oral.

- Résultats acquis :

Vous avez déjà réalisé une évaluation orale avec ce groupe sur une problématique de gestion en lien avec le thème 3 QDG 3.1 « Les tensions professionnelles peuvent-elles renforcer la cohésion ? » de l'enseignement spécifique. Les oraux ont mis en évidence l'engagement de la part des élèves ; ils ont pu se confronter à la difficulté de la construction d'une argumentation et d'une présentation orale en binôme. Les résultats obtenus n'étaient pas à la hauteur concernant le contenu argumentatif.

- Équipement :

La salle de classe est banalisée et équipée d'un poste enseignant avec vidéoprojecteur. Aux besoins, des salles informatiques composées d'environ 24 postes chacune avec accès au réseau du lycée et internet sont disponibles à la réservation.

## **Annexe 2 : Extrait du programme « Enseignement spécifique de ressources humaines et communication »**

Thème 3 : La recherche de cohésion, un levier d'amélioration des relations de travail et du climat social

La cohésion, en tant que levier d'amélioration des relations de travail et du climat social de l'organisation, contribue à sa performance. Rechercher la cohésion contribue à construire une unité entre les groupes qui constituent l'organisation, au-delà de leurs spécificités et de leurs intérêts particuliers. Or ces groupes connaissent des processus relationnels internes complexes et sont l'objet de jeux de pouvoir qui peuvent conduire à des conflits. Si la cohésion peut être menacée, elle peut aussi être renforcée par le dépassement du conflit et plus généralement par le dialogue social.

L'étude de ce thème prend appui, d'une part, sur les notions étudiées en classe de première dans l'enseignement de sciences de gestion et numérique (interactions individu/groupe, individu/organisation et phénomènes relationnels), et, d'autre part, sur le programme de l'enseignement commun de management, sciences de gestion et numérique (2.1. Comment fédérer les acteurs internes de l'organisation ?).

Dans le prolongement de ces notions, à partir de l'observation de témoignages de résolution de conflits sociaux, de procès-verbaux de réunions avec les instances représentatives du personnel, d'analyse de tableaux de bord sociaux ou de bilans sociaux, l'élève est capable :

- de caractériser les relations professionnelles et les évolutions du climat social ;
- d'analyser un conflit, ses conséquences et ses modalités de résolution ;
- d'identifier le rôle et les acteurs du dialogue social ;
- de distinguer les domaines de la négociation collective et d'apprécier leurs enjeux en matière de gestion des ressources humaines ;
- d'évaluer la pertinence des indicateurs du bilan social et d'interpréter les données économiques et sociales qu'il contient ;
- d'identifier les outils de communication RH d'une organisation.

<p>3.2. À quelles conditions le dialogue social peut-il renforcer durablement la cohésion ?</p>	<p>Dialogue social : acteurs, formes, contenus.</p> <p>Éléments et indicateurs de dialogue social : bases de données économiques et sociales.</p> <p>Bilan social.</p> <p>Négociation collective.</p>	<p>L'organisation rassemble des individus et des groupes aux intérêts variés et divergents. Par l'échange d'informations, la concertation, la négociation, ces acteurs doivent trouver des solutions partagées permettant à l'organisation de poursuivre ses objectifs de performance globale.</p> <p>Le dialogue social est mis en œuvre à travers des obligations qui incombent aux acteurs, et des dispositifs légaux et réglementaires qui fixent son cadre et son champ d'action. Il prend appui sur l'identification et l'analyse d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de nature économique et sociale.</p> <p>L'analyse en classe d'un système d'information RH (SIRH) permet de comprendre son intérêt pour le dialogue social et, d'une manière générale, pour la gestion des ressources humaines. La place des réseaux internes (intranet) est également étudiée dans le cadre des relations avec les acteurs de l'organisation. L'utilisation d'outils numériques de type tableur est également indispensable à l'analyse de l'évolution des données sociales.</p> <p>L'organisation peut choisir d'élargir le dialogue avec les partenaires sur des thématiques sortant du cadre de la négociation collective obligatoire. Cette culture du dialogue social contribue à l'amélioration du climat interne et au renforcement de la cohésion dans l'organisation.</p>
---	---	--

**Exemple 2 :**

<b>CONCOURS</b>	<b>CAPET-CAFEP externe – Économie &amp; Gestion</b>	<b>SESSION</b>	<b>2024</b>
<b>OPTION</b>	<b>Communication, organisation et GRH</b>		
<b>ÉPREUVE D'ADMISSION</b>	<b>Leçon</b>	<b>MATIÈRE</b>	<b>BTS support à l'action managériale (bloc 3)</b>
<b>MODALITÉS DE L'ÉPREUVE</b>	<b>Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5</b>		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

**SUJET N° 9**

Intitulé du sujet : Suivi et analyse des indicateurs sociaux

Cadre pédagogique

**Niveau** : 1<sup>ème</sup> année de Section de technicien supérieur

**Spécialité** : Support à l'action managériale (SAM)

**Bloc de compétences n°3** : Collaboration à la gestion des ressources humaines

**Activité** : 3.4 - Participation à la performance sociale

**Tache** : 3.4.1 - Suivi et analyse des indicateurs sociaux

● **Scénario proposé** :

Vous avez déjà dédié 2 séances à la tâche 3.4.1 en prenant appui sur des documents professionnels. En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance d'approfondissement visant à amener les étudiants à consolider la conception et l'exploitation d'un document professionnel lié au suivi et à l'analyse des indicateurs sociaux.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec les critères de performance visés par le référentiel,
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux étudiants (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

### **Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves**

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement :**

Le lycée est situé en zone rurale, dans une commune de 20 000 habitants considérée comme le centre urbain des villages alentours. La grande ville la plus proche est à 40 minutes et compte 100 000 habitants. L'établissement en question est polyvalent, c'est-à-dire qu'il comporte les filières générale et technologique ainsi qu'une section professionnelle.

L'établissement propose également une offre de formation post-bac, notamment le BTS Support à l'Action Managériale (SAM) et le BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S).

Ces deux sections de technicien supérieur sont alimentées par la voie technologique, en particulier les séries Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) et Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) ainsi que par la voie professionnelle : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP), Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA) et Métiers de l'accueil.

Les résultats du BTS SAM du lycée ne sont pas très bons avec un taux de réussite à l'examen autour de 66% (il est de 75% au niveau académique). Les étudiants issus de baccalauréats professionnels ont des difficultés à se mettre au niveau des attendus de la formation.

La structure académique de la formation est la suivante : 80% des étudiants sont en formation initiale dans des lycées et 20% ont intégré des centres de formation privés hors contrat.

- **Environnement économique de l'établissement :**

Le lycée appartient à une zone rurale mais il est considéré comme le centre économique d'une grande zone géographique. La ville est donc entourée de petites et moyennes entreprises, ce qui en fait une zone économiquement dynamique.

Le lycée se situe en périphérie du département et de l'académie ; les populations accueillies viennent des 4 collèges des villages proches géographiquement mais de départements différents.

### **Extrait du projet d'établissement :**

L'établissement s'est donné comme objectif de tout mettre en œuvre afin d'assurer la réussite des élèves et étudiants. Dans cet esprit, des heures de mises à niveau sont mises en place. En Section de Technicien Supérieur (STS), ces heures concernent les étudiants pour lesquels des besoins ont été identifiés. Ainsi des heures, avec effectif réduit, permettent de travailler sur les lacunes identifiées : rédaction, argumentation, techniques quantitatives, prise en compte et respect des consignes.

De plus, le lycée s'est engagé dans la lutte contre l'isolement de certaines populations. Des projets sont ainsi mis en place pour que lycéens et étudiants rendent visite à leurs aînés. De même, les professionnels du bassin viennent chaque année présenter au lycée les métiers qui recrutent sur le secteur. Ces moments d'échange sont source de partage d'expérience.

#### **● Caractéristiques de la classe :**

La classe est composée de 30 étudiants dont 50% sont issus des baccalauréats professionnels AGoRA et métiers de l'accueil, 40% sont issus de la série STMG et les 10% restants viennent de la filière générale. On compte également 21 filles et 9 garçons. Les origines sociales sont diverses et quelques élèves sont en situation de précarité étudiante.

Enfin, en dehors des difficultés liées à l'exploitation de données quantitatives rencontrées par les différents publics qui composent cette classe, la dynamique est globalement positive.

#### **Enseignement :**

Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement du bloc de compétences 3 « Collaboration à la gestion des ressources humaines ». Vous intervenez également en optimisation des processus administratifs (bloc 1) et assurez les ateliers de professionnalisation.

Le chef d'établissement vous a attribué chaque semaine : pour l'enseignement du bloc 3, 3h en classe entière et deux fois 1h en groupe à effectif réduit. Pour le premier bloc, vous disposez de 2h en classe entière et 2 fois 1h en groupe à effectif réduit. Enfin, vous assurez 6h d'ateliers de professionnalisation.

Vous animez les ateliers de professionnalisation en collaboration avec les professeurs de Culture Générale et Expression (CGE), Langue Vivante A, Langue Vivante B, et économie gestion. Les autres enseignements sont réalisés, seul(e) devant la classe mais vous mutualisez votre travail avec l'enseignant qui dispense les mêmes cours sur l'autre niveau de STS SAM.

#### **● Période :**

En seconde année, les étudiants effectuent 6 semaines de stage. Cette dernière période démarre au début du mois de janvier, à la rentrée des vacances de fin d'année.

#### **● Résultats acquis :**

Le niveau de la classe est très hétérogène. En effet, le moyenne de classe dans le bloc 3 est de 10,5/20 mais l'écart type est élevé et les résultats au dernier BTS blanc démontrent des difficultés de compréhension et de prise en compte des consignes. Depuis le début de la formation, les étudiants ont progressé sur les compétences d'analyse et de rédaction mais sont toujours rétifs face aux éléments calculatoires intégrés dans les documents professionnels et à l'utilisation pertinente des outils permettant la production d'informations quantitatives favorisant l'aide à la décision en matière de performance sociale.

- **Équipement :**

La classe a été affectée dans une double salle dédiée : une salle banalisée concomitante à une salle informatique dotée de 25 postes. Chaque salle dispose d'un vidéoprojecteur et d'un poste informatique professeur.

Avec cette organisation, vous êtes libre d'utiliser l'une ou l'autre des salles, en fonction de vos besoins.

## **Annexe 2 : Extrait du référentiel**

### **Activité 3.4. Participation à la performance sociale**

<p><i>Compétence : mobiliser les outils du développement de la performance individuelle et collective</i></p>
<p><i>Tâches :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● 3.4.1 <i>Suivi et analyse des indicateurs sociaux</i></li><li>● 3.4.2 <i>Gestion des temps de travail individuels et collectifs</i></li><li>● 3.4.3 <i>Préparation à la démarche d'appréciation des compétences</i></li><li>● 3.4.4 <i>Contribution à l'élaboration et au déploiement du plan de formation professionnelle continue</i></li></ul>
<p><i>Contexte</i></p> <p><i>La personne titulaire du diplôme tient compte pour agir de la nécessité de délivrer une information fiable et de qualité en matière de performance sociale, basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les évolutions de l'environnement amènent l'entité à gérer et anticiper les évolutions en matière d'effectifs, d'emplois et de compétences (GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), en identifiant les métiers, en analysant et mesurant les compétences actuelles et celles dont elle aura besoin à moyen et long terme. La personne titulaire du diplôme contribue au développement de l'employabilité des membres de l'entité, en tenant compte des aspirations de l'ensemble des parties prenantes, internes et externes (personnel de l'entité, clients, fournisseurs, actionnaires, État, société, etc.).</i></p>
<p><i>Données</i></p> <p><i>Descriptif des activités du processus et des procédures de gestion des ressources humaines (recrutement, évaluation, analyse des métiers, des emplois et des postes de travail, formation, etc.)</i></p> <p><i>Réglementation légale, législation et droit conventionnel en matière de droit social (accords individuels et collectifs, contrats de travail, etc.) : recrutement, licenciement, négociation, formation, mobilité, hygiène, santé, qualité, sécurité et conditions de travail</i></p> <p><i>Veille informationnelle numérique portant sur l'ensemble des champs de la gestion des ressources humaines et analyses comparées des pratiques dans ce domaine</i></p> <p><i>Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) pouvant être intégré à un progiciel de gestion intégré (PGI)</i></p> <p><i>Documents, en langues française ou étrangère, provenant des partenaires de l'entité, par exemple : bilan social, tableau de bord social, document unique, accords individuels et collectifs sur les différents champs de la gestion des ressources humaines, comptes rendus d'entretiens avec les collaborateurs, plan de formation, etc.</i></p> <p><i>Démarche de l'entité en matière d'identification, de mesure, d'appréciation, de valorisation et de développement des compétences, des effectifs et des emplois</i></p>

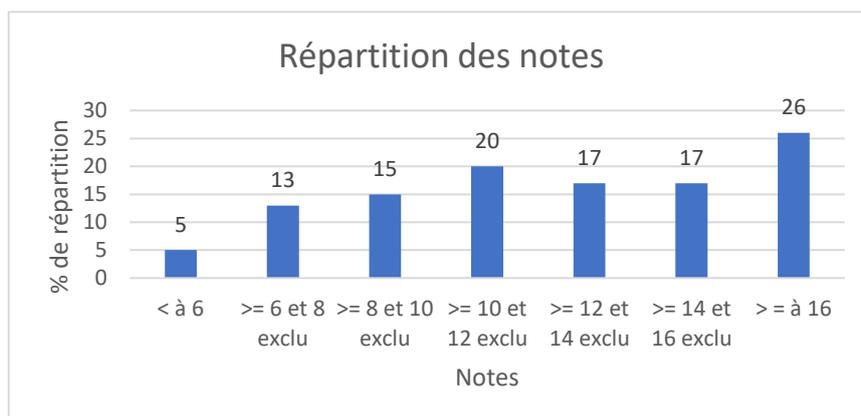
Savoirs associés	Critères de performance	Périmètres et responsabilité
<p><i>Savoirs spécifiques pour l'activité</i></p> <p><i>Bilan social, tableaux de bord sociaux</i></p> <p><i>Formation professionnelle : acteurs et réglementation</i></p> <p><i>Compétences et qualifications</i></p> <p><i>Indicateurs de la performance sociale</i></p> <p><i>Règles juridiques applicables aux temps de travail, au droit aux congés, au travail à distance, aux entretiens professionnels et en matière de formation professionnelle continue</i></p> <p><i>Modalités d'externalisation de certaines activités (bilan de compétences, formations, audit, certification)</i></p> <p><i>Gestion des temps de travail individuels et collectifs</i></p> <p><i>Production et gestion de l'information</i></p> <p><i>Bases de données sociales</i></p> <p><i>Interrogation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) : requête, tri, sélection, projection, jointure</i></p> <p><i>Production d'informations chiffrées : exploitation de masses de données, tableur, tableaux et graphiques</i></p>	<p><i>Critères spécifiques au domaine d'activité</i></p> <p><i>Démarche d'appréciation des compétences préparée et suivie à l'aide des outils spécialisés disponibles dans l'entité.</i></p> <p><i>Plan de formation formalisé, mis en œuvre et suivi en tenant compte des orientations de l'entité et de la consultation des partenaires sociaux.</i></p> <p><i>Outils de gestion et d'organisation du temps du travail conçu, mis en œuvre et exploité.</i></p> <p><i>Critères en termes de communication</i></p> <p><i>Communication avec des partenaires internes et externes à l'entité (personnel de l'entité, clients, fournisseurs, actionnaires, État, société, etc.) adaptée à la diversité des interlocuteurs dans le respect des règles de droit, de la culture de l'entité et de ses règles de communication.</i></p> <p><i>Critères en termes de production et de gestion de l'information</i></p> <p><i>Tableau de bord social alimenté à partir notamment des données extraites du SIRH (âge, sexe, catégories d'emploi, taux d'absentéisme, taux d'accident du travail, taux de rotation du personnel, taux de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle continue, taux de promotion interne, etc.).</i></p> <p><i>Production d'une analyse du tableau de bord social conformément à une demande émanant de la hiérarchie.</i></p>	<p><i>La personne titulaire du diplôme accompagne le déploiement des outils de la performance sociale.</i></p> <p><i>La production d'informations pour aider à la décision nécessite le recours à un tableur pour produire des documents mobilisant l'utilisation de fonctionnalités liées au traitement de données (tris, filtres, sous-totalisation), des formules conditionnelles, des fonctions statistiques, arithmétiques et logiques voire des fonctions plus avancées pour construire un tableau de contingence</i></p> <p><i>(Tableau croisé dynamique). La présentation sous forme de graphiques améliore la visibilité de l'information produite.</i></p>

## B. Épreuve d'entretien

### 1. Résultats

#### 1.1. RESULTATS

Candidats interrogés	147
Moyenne générale	12,01
Note la plus haute	20
Note la plus basse	4



< à 6	6	4 %
>= 6 et 8 exclu	17	12 %
>= 8 et 10 exclu	19	13 %
>= 10 et 12 exclu	27	18 %
>= 12 et 14 exclu	22	15 %
>= 14 et 16 exclu	21	14 %
> = à 16	35	24 %
TOTAL	147	100 %

#### 1.2. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

**Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3**

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation de cette nouvelle épreuve dans son article 8. L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture).

Le jury est composé de trois membres : deux enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et un membre issu des personnels administratifs ou d'encadrement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à

se présenter au concours (en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger). Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de 10 minutes. Si la présentation du candidat dure moins de 5 minutes, le temps restant sera reporté sur le temps d'échange.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes (deux fois dix minutes), doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le jury énonce oralement dans un premier temps la situation d'enseignement, s'en suit un temps d'échange de dix minutes ; dans un deuxième temps le jury énonce oralement la situation vie scolaire, s'en suit de nouveaux échanges avec le jury pendant dix minutes. Ces situations précisent les éléments de contexte.

## 2. Observations et conseils aux candidats

### 2.1. ATTENTES DU JURY

---

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat démontre sa capacité à se **projeter dans le métier d'enseignant** ainsi que son aptitude à **s'approprier et à faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public**. Il est également attendu des candidats des compétences de communication et une **posture professionnelle**.

Le candidat doit identifier les éléments saillants de son parcours et les compétences lui permettant de se projeter dans le métier d'enseignant.

Il doit s'interroger sur les valeurs et principes en jeu dans chacune des mises en situation et proposer des pistes d'action à partir de son analyse.

Le candidat doit maîtriser les références qui encadrent et définissent les valeurs de la République, le référentiel des compétences de l'enseignant, les obligations des fonctionnaires et les exigences du service public.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant aux trois membres du jury. Il est important qu'il fasse preuve d'écoute, de réactivité et de recul par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter la posture d'un futur enseignant, en prenant en compte ses futures missions au sein de l'équipe pédagogique, de son établissement et de manière plus large du système éducatif.

#### **Le jury fait les constats suivants :**

Les candidats ont globalement abordé l'épreuve avec davantage de sérieux et de préparation lors de cette session 2024, ce qui explique une légère augmentation de la moyenne générale.

**Sur la forme** : Le jury observe que la plupart des candidats se conforment aux attendus de l'épreuve. Moins de candidats ont adopté un discours convenu, formaté. Ils ont le plus souvent choisi de réaliser leur prestation assis. Le rappel du déroulement de l'épreuve en amont a facilité les échanges et a contribué à la

sérénité des candidats. Toutefois, le jury constate qu'à la marge, certains candidats se présentent sans avoir préparé l'épreuve et le font savoir au jury.

Ainsi, si la plupart des candidats structurent leur présentation et maîtrisent la gestion de leur temps de parole, d'autres ne respectent pas le temps qui leur est imparti : leurs présentations sont mal calibrées, trop succinctes ou trop longues, nécessitant alors d'être interrompues. Aussi, certains candidats ont un débit de parole important et continu qui ne sert pas la clarté de leur propos et ne permet pas un échange constructif avec le jury. Le plus souvent, ces présentations manquent de structuration et de relief. Le jury observe en outre une maîtrise du registre de langue souvent inégale sur la durée de l'épreuve. On relève notamment certaines lacunes dans l'expression (« j'ai acquéri » au lieu de « j'ai acquis » ; « envers mon égard »). La communication orale est généralement fluide, mais beaucoup d'exposés manquent de rythme et d'entrain.

Les candidats adoptent, pour la majorité, une posture professionnelle adaptée. Le jury apprécie que la majorité des candidats ait fait preuve d'ouverture d'esprit, de conviction et de bonnes capacités de communication. Les meilleurs candidats ont pratiqué une réelle écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement. Cependant, plusieurs candidats manifestent un niveau de stress important qui les pénalise en limitant leur capacité d'écoute et de compréhension des questions.

La qualité de la communication et la capacité du candidat à initier et à maintenir un échange constructif ont ainsi été déterminantes pour le jury dans l'évaluation. Le jury a sanctionné plus particulièrement les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les codes posturaux (attitude nonchalante ou décontractée, familiarités avec le jury, réflexions à haute voix inappropriées...) qui n'est pas admissible pour un futur enseignant tenu à l'exemplarité.

#### **Sur le fond, concernant la première partie (15 minutes) :**

Une réelle préparation de cette première partie est ainsi démontrée par le respect du temps imparti, une structure explicite du propos mais également par une affirmation des compétences transférables en lien avec le référentiel des compétences de l'enseignant.

Le jury regrette, pour certains candidats, un manque flagrant de préparation. La motivation des candidats, si elle est verbalisée, n'est pas suffisamment explicite et manque de conviction. La plupart des candidats ne mettent pas assez en valeur leurs compétences personnelles ou professionnelles transposables au métier d'enseignant. Ainsi, trop de candidats se bornent à relater leur formation initiale et leur parcours professionnel de manière chronologique, à réciter un curriculum vitae, sans en souligner les expériences significatives. Ils n'explicitent pas de manière évidente leurs motivations et les passerelles qui les ont amenés vers la voie de l'enseignement. Certains candidats n'ont pas su prendre le recul nécessaire sur leurs expériences et pratiques.

Par ailleurs, les candidats cherchent parfois à se conformer aux attentes présumées du jury, en mettant en avant des poncifs sur le métier d'enseignant. Il convient d'éviter cet écueil. Les candidats doivent comprendre qu'ils doivent démontrer leur capacité à se projeter dans leurs futures fonctions dans l'hypothèse où ils seraient admis. De ce point de vue, l'énoncé par les candidats des difficultés rencontrées et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter, constitue une démarche réflexive appréciée par les commissions d'interrogation. Elles permettent de mettre en exergue les capacités d'analyse des candidats et d'appréhender leur connaissance du système éducatif.

Les meilleurs candidats ont été capables de faire le lien, de manière concrète, entre leur parcours et les compétences attendues dans le métier de professeur. Ils identifient les compétences acquises et mettent en exergue les compétences transposables au métier d'enseignant. Ils expriment un système de valeurs personnelles qui fonde leur motivation. Ils formulent ce qu'ils souhaitent pouvoir apporter à leurs futurs élèves comme à l'institution par leur engagement et leur attachement aux valeurs sur lesquelles ils appuient leur propos. Ils ont su faire preuve de conviction, d'authenticité et d'enthousiasme.

### Concernant la seconde partie (20 minutes) :

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats ont fait preuve d'écoute. Ils doivent comprendre que les questions du jury n'ont pas pour objectif de les déstabiliser mais bien de les inviter à justifier leur analyse, voire à faire preuve de réflexivité pour ainsi fournir, si besoin, de nouvelles pistes de réflexion. La partie « analytique » suggérée par les questions du jury n'est pas toujours comprise ou entendue. Le candidat ne doit pas paraphraser les énoncés du sujet mais amorcer une réflexion à partir de son analyse des situations. Si la compréhension des situations est souvent correcte, l'analyse qui en découle est très superficielle ou partielle et les candidats envisagent trop rapidement les solutions. En effet, beaucoup de candidats s'emploient à apporter une réponse immédiate en s'impliquant dans la situation.

Le jury constate également que les candidats ont un rapport à la loi plutôt effacé au profit d'une relation aux élèves, qui tend parfois vers une démarche « psychologisante ». Il y a une forme d'accompagnement systématique de l'élève sans faire référence au cadre réglementaire. Les missions et compétences du professeur sont rarement connues et mobilisées. Le jury observe que la connaissance des textes réglementaires est limitée et rarement accompagnée de la citation précise des références juridiques. De grands principes républicains sont évoqués mais ne sont pas explicités ou alors de manière très approximative. Ces principes ou valeurs peuvent également faire l'objet de confusions ou de contresens. Beaucoup de candidats se limitent à citer des « mots clés » souvent sans rapport avec les situations à étudier. Par exemple, le principe de laïcité est fréquemment mobilisé et bien souvent à mauvais escient. On relève par conséquent une faiblesse dans l'analyse des situations proposées. Les valeurs et principes de la République, les droits et obligations du fonctionnaire sont plus évoqués de manière intuitive que véritablement maîtrisés. Il est indispensable pour les candidats de prendre connaissance des textes qui régissent les valeurs de la République, ainsi que les droits et obligations des fonctionnaires. En effet, les connaissances statutaires sont lacunaires et les candidats ne maîtrisent pas suffisamment les enjeux des conditions d'exercice dans la fonction publique. Ils ont tendance à s'appuyer sur leur expérience et leur bon sens, et non sur une connaissance précise des missions de l'enseignant et des textes de référence. Le jury observe ainsi un manque d'analyse réflexive sur les pratiques d'enseignants pour ceux qui ont déjà exercé.

Les valeurs de la République ne sont pas assez réinvesties dans les propositions de solutions aux situations proposées. Les pistes d'action préconisées par les candidats ne sont pas suffisamment opérationnelles et sont même parfois déconnectées de la réalité. Quelques candidats ont tendance à relativiser la gravité de certaines situations. D'autres recherchent une « bonne réponse » plutôt qu'un raisonnement cohérent avec le cadre de référence. Or, le jury n'attend pas de réponse unique aux mises en situation, mais une réponse argumentée, justifiée et nuancée. Peu de candidats cherchent à justifier leurs intentions pédagogiques du point de vue de ces valeurs ou entrevoient la manière dont ils peuvent les faire vivre dans leur enseignement. La plupart des candidats ne proposent pas d'exploitation pédagogique de la mise en situation, sauf si on les y invite expressément.

Enfin, les candidats maîtrisent généralement mal l'écosystème de l'établissement scolaire. Certains acteurs ou instances sont évoqués (MDL, CVL...) mais leurs missions ne sont pas suffisamment connues en dehors de celles des CPE, lesquels ne doivent pas être un recours systématique. Souvent, les candidats n'abordent pas les situations de manière systémique (dans et hors l'établissement). Ils demeurent dans le cadre de la classe. Un positionnement professionnel individualiste est souvent privilégié alors que le métier d'enseignant s'inscrit dans un collectif.

Les meilleurs candidats réussissent à identifier spontanément les valeurs et principes en jeu et à problématiser la situation dans une approche analytique, voire systémique. Ils parviennent non seulement à citer les textes réglementaires à propos mais également à incarner les valeurs de la République au travers de leur réflexion. Ils inscrivent leurs réponses dans les grands enjeux de la citoyenneté et se positionnent avec loyauté en tant que fonctionnaire. Ils proposent des pistes d'action cohérentes et opérationnelles, **traduisant une appropriation et non une simple citation des principes et valeurs en jeu**. En outre, ils font état d'une connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire par leur capacité à se détacher de leur action individuelle pour mettre en jeu ses différents acteurs et des prolongements à moyen terme.

## 2.2 CONSEILS AUX CANDIDATS

---

### Avant l'épreuve :

Nous conseillons aux candidats de **préparer avec sérieux toutes les dimensions de l'entretien**. Face aux problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements en respectant scrupuleusement le temps imparti pour chacune des phases.

Il est recommandé de s'entraîner à expliciter de manière claire ses motivations à partir de ses expériences les plus significatives. Un travail de réflexion personnelle avancé doit être réalisé concernant les facteurs de motivation qui les poussent à vouloir devenir enseignant du service public. Il est également souhaitable de mettre en relation de manière pertinente son parcours, ses expériences avec le référentiel du métier d'enseignant, et ce afin d'effectuer des transferts de compétences cohérents (parcours académique, expériences professionnelles, implication dans le domaine associatif, pratique sportive...). Nous conseillons aux candidats d'éviter néanmoins les anecdotes trop personnelles tirées de leur vie privée.

Le jury invite les candidats à s'approprier les repères fondamentaux et les textes de droit qui président à l'exercice du métier de professeur, et à connaître leur **évolution à travers le temps** (nouvelles modalités d'évaluation, réforme du baccalauréat...). Une attention particulière doit être portée au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini par l'arrêté du 1er juillet 2013 publié au journal officiel le 18 juillet 2013 et entré en vigueur le 1er septembre 2013. Ce référentiel permet d'identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière.

En outre, le rôle de l'enseignant doit être envisagé dans le cadre d'une communauté éducative. Il est indispensable, pour les candidats, d'approfondir leur connaissance du système éducatif et de ses différents acteurs. Afin de bien appréhender les mises en situation proposées par le jury, il est impératif de maîtriser les textes de référence relatifs au statut d'enseignant, aux droits et obligations du fonctionnaire et aux valeurs de la République. Il est également nécessaire d'avoir une vision globale des différents programmes et référentiels afin de proposer des transversalités en lien avec les valeurs de la République.

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IVe et Ve Républiques ainsi que la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il est recommandé aux candidats de connaître les grandes lois d'orientation qui se sont succédées en la matière. En outre, de nombreuses ressources pour transmettre les valeurs de la République à l'École sont aujourd'hui consultables, comme le coffret « Guide républicain » réunissant trois ouvrages (le vademecum La Laïcité à l'école, le recueil L'idée républicaine et La République à l'école). Le jury rappelle aux candidats l'obligation de formation à la laïcité de tous les fonctionnaires. Enfin, les grands textes sur **les droits et obligations du fonctionnaire** doivent être connus.

### Pendant l'épreuve face au jury :

Tout au long de l'épreuve, il est nécessaire d'établir une communication de qualité avec le jury. Le candidat veillera à **ne pas monopoliser** la parole et s'inscrira dans une véritable démarche d'échanges avec le jury. Une écoute active, sans précipitation, est indispensable. Il convient de réagir de manière pertinente et proportionnée afin d'éviter les réponses trop courtes ou trop longues. Les candidats veilleront également à adopter une tenue vestimentaire et une posture professionnelle appropriées. Le jury déconseille aux candidats de faire preuve d'une familiarité excessive avec le jury. Nous rappelons aux candidats qu'en tant que futurs enseignants ils doivent démontrer leur capacité à adopter la posture adéquate devant un public de jeunes élèves, et donc à adopter une communication verbale (registre de langue, précision du vocabulaire, qualité de l'expression), para-verbale (débit, volume, articulation...) et non-verbale (posture, attitude, regard, soupirs...) adaptée.

- **Pour la première partie de l'épreuve :**

Le jury invite les candidats à s'assurer de leur gestion du temps, en particulier pendant la présentation de leur motivation, limitée à cinq minutes. Plus le parcours du candidat est riche, plus il sera amené à sélectionner les expériences qui ont vraiment un intérêt pour devenir professeur. La présentation du parcours ne doit pas donner lieu à une description linéaire, sans relief. Il ne s'agit pas, en effet, d'exposer son curriculum vitae. La présentation doit mettre en exergue les éléments saillants du parcours qui permettent de démontrer la motivation du candidat et sa capacité à acquérir les compétences du métier d'enseignant. Nous conseillons aux candidats de **structurer leur présentation** et de prendre appui sur le référentiel des compétences de l'enseignant pour objectiver leur conception du métier de professeur. Il est également nécessaire de davantage étayer leur engagement et leur motivation.

- **Pour la deuxième partie de l'épreuve :**

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve le jury rappelle que l'objectif est d'instaurer un échange, et un dialogue et en aucun cas de mener un interrogatoire. Le jury invite les candidats à adopter une posture d'écoute active indispensable pour leur permettre de réagir, de manière pertinente, aux mises en situations proposées. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion pour ne pas construire les réponses à voix haute. Une approche **plus méthodologique et structurée** leur permettrait de mieux appréhender les mises en situation. Un temps d'analyse doit ainsi précéder la proposition argumentée de pistes de solution.

Le jury préconise aux candidats d'indiquer leur ignorance, le cas échéant, face à une question : la capacité à distinguer ce que l'on sait avec certitude, de ce que l'on suppose, est importante pour le métier d'enseignant. Les candidats veilleront à se positionner en tant qu'agents du service public d'éducation, à connaître les droits et les obligations des fonctionnaires et à tenir compte du fait que ce statut impose le respect de règles déontologiques. Ils doivent être capables d'analyser l'évolution du cadre légal et réglementaire, les caractéristiques des élèves et le fonctionnement des établissements (EPL). L'Éducation nationale est un système, avec des valeurs, des spécificités et une culture. Un établissement scolaire est un collectif que doivent considérer les candidats pour analyser les situations et construire des solutions adaptées à chaque problématique. Les pistes d'action proposées doivent être justifiées au regard du contexte de la mise en situation et des objectifs poursuivis. Il convient d'en vérifier la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

Le rappel aux lois de la République dans ces situations est essentiel. Aussi, une parfaite connaissance des missions de l'École et une maîtrise des finalités du système de valeurs de l'institution sont indispensables. Chacun des candidats doit être en capacité d'énoncer les grandes valeurs de l'institution qui sont précisées dans différents textes et d'avoir une approche institutionnelle de l'École. Il convient d'appréhender les missions de l'enseignant dans le cadre plus large du rôle de « l'École de la République », notamment dans toute sa dimension éducative et de transmission de valeurs. Les valeurs de la République doivent être davantage ancrées dans des expériences et ne pas être simplement listées. Le candidat doit démontrer qu'il maîtrise les finalités des valeurs de la République et qu'il est en capacité d'explicitier en quoi elles contribuent à la cohérence du système de valeurs de l'institution. Il est d'ailleurs essentiel de réfléchir à la mise en tension de ces différentes valeurs afin d'enrichir l'analyse et de prendre de la hauteur sur les mises en situation.

Il convient de garder à l'esprit que cette épreuve a pour objectif de contribuer à recruter des fonctionnaires qui s'approprient les valeurs de la République, en vue de se projeter dans le métier de professeur au sein de l'institution scolaire. Elle se fonde sur un échange constructif et non un exercice de vérification pure des connaissances. Au-delà de la maîtrise de ces valeurs, les commissions d'interrogation sont donc attentives à ce que les candidats se les approprient, c'est-à-dire qu'ils soient capables de les intégrer, en cohérence avec leur propre système de valeurs, afin de pouvoir les partager, dans l'exercice de leur métier.

### 3. Exemples de sujet proposés

#### **Mise en situation 1 : situation d'enseignement**

Vous enseignez le droit et l'économie en classe de terminale STMG. Vous remettez aux élèves les copies du dernier devoir que vous avez corrigées et notées. Un élève remet en cause votre système d'évaluation. Il ne comprend pas pourquoi il n'a pas eu la moyenne et estime avoir été victime de discrimination. Il est très en colère et s'exprime avec véhémence.

**Comment analysez-vous cette situation ? Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ? Comment réagissez-vous ?**

#### **Mise en situation 2 : situation vie scolaire**

Vous êtes professeur en classe de terminale STMG. Vous recevez la veille des épreuves orales de rattrapage du second groupe du baccalauréat un ordre de mission pour assurer les interrogations des candidats alors que vous aviez pris un rendez-vous médical pour votre enfant.

**Comment analysez-vous cette situation ? Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ? Comment réagissez-vous ?**